

## CROIX-ROUGE FRANÇAISE

## UNION DES FEMMES DE FRANCE

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MILITAIRE  
FAMILIALE ET SOCIALE

FONDÉE EN 1881

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 6 AOUT 1882

*Fondatrice*M<sup>me</sup> KOECHLIN-SCHWARTZ*Présidente générale* : M<sup>me</sup> Henri GALLI

## BULLETIN MENSUEL



## SOMMAIRE

I <sup>re</sup> PARTIE		Pages.	II <sup>e</sup> PARTIE		Pages.
<i>Actes officiels.</i>					
Comité central de la Croix-Rouge française . . .	36	Historique des Comités de l'U. F. F. pendant la guerre : Afrique du Nord (Tunisie et Maroc).	55		
Comité central de l'U. F. F. . . . . .	37	Chronique des Croix-Rouges. — D <sup>r</sup> H.-M. Fay.	62		
Commissions centrales . . . . .	38	Causerie médicale. — D <sup>r</sup> Pierre Sée . . . . .	64		
Comités régionaux et Afrique du Nord . . . . .	45	Sur le traitement de la tuberculose. — D <sup>r</sup> H.-C.	66		
Récompenses . . . . .	54				
Divers . . . . .	54				

SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION &amp; ADMINISTRATION

102, boulevard Maiesherbes, PARIS-17<sup>e</sup>. — Téléphone : Wagram 17-68.

40.782

## PREMIÈRE PARTIE

## ACTES OFFICIELS

## Comité Central de la Croix-Rouge française.

En raison du très grand nombre de questions qui sont à traiter actuellement, le Comité central a décidé de se réunir à l'avenir régulièrement tous les mois en séance ordinaire, sans préjudice des réunions extraordinaires que les circonstances pourraient motiver.

Les principales questions traitées lors des dernières réunions ont été les suivantes :

*Reconnaissance de la Croix-Rouge des soviets.* — Le Comité international de Genève ayant fait savoir que la Croix-Rouge des soviets était officiellement reconnue par lui, le Comité central a purement et simplement accusé réception de la lettre d'avis en ajoutant que la Croix-Rouge française ne pouvait que se conformer au point de vue de son gouvernement, lequel n'a pas jusqu'ici reconnu le pouvoir des soviets.

*Création à Paris d'une section de la Croix-Rouge géorgienne.* — M. le docteur Georgeolavi ayant demandé au Comité central l'autorisation de créer à Paris une section de la Croix-Rouge géorgienne, cette autorisation a été accordée.

*Réfugiés russes en Allemagne.* — La Croix-Rouge allemande ayant proposé de communiquer les listes et adresses des Russes réfugiés en Allemagne, — mais à titre de réciprocité, — le Comité central a accepté cet échange de renseignements, en raison des services qu'il pourra rendre aux membres de nombreuses familles russes qui se sont trouvées séparées par suite des événements.

*Cours d'infirmières à Londres.* — Miss Fitzgerald ayant demandé si la Croix-Rouge française serait disposée à envoyer cette année à Londres — ainsi qu'elle l'a fait l'an dernier — une infirmière pour suivre les cours de santé publique, il a été répondu que la dépense paraissait beaucoup trop élevée pour les ressources actuelles de nos Sociétés (l'infirmière, l'an dernier, avait été acceptée à titre gratuit).

*Exposition permanente à Bruxelles.* — La Croix-Rouge française a été conviée à prendre part à une exposition permanente organisée par la

## MALADES &amp; BLESSÉS

## Lits, Fauteuils, Voitures &amp; Appareils Mécaniques

VOITURETTES pour MUTILÉS — FAUTEUIL ROULANT à MOTEUR

Transports en Ambulances Automobiles

Jambes et Bras artificiels perfectionnés

Tous Appareils et Chaussures orthopédiques

Voitures de Luxe pour Enfants

Couveuses Artificielles pour Enfants

DUPONT

10, Rue Hautefeuille, PARIS. (6<sup>e</sup>)

MAISON FONDÉE EN 1847

Hors Concours : Lille 1920

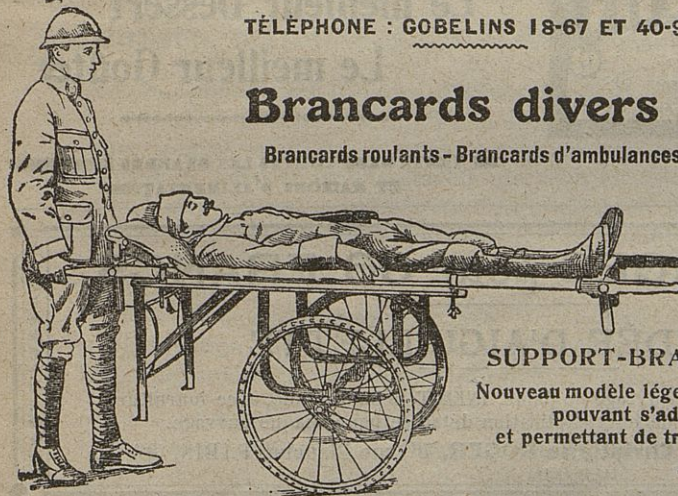
Grand Prix : Exposition Nat<sup>le</sup> Maternité et Enfance, Paris 1921Fournisseur des Hôpitaux  
des Croix-Rouges Française et Américaine  
et du Service de Santé Militaire

(Centres d'Appareillage de Paris, Lyon, Lille, Amiens, Nancy)

TÉLÉPHONE : Gobelins 18-67 ET 40-95

## Brancards divers pour Blessés

Brancards roulants - Brancards d'ambulances - Civières - Cadres - Gouttières



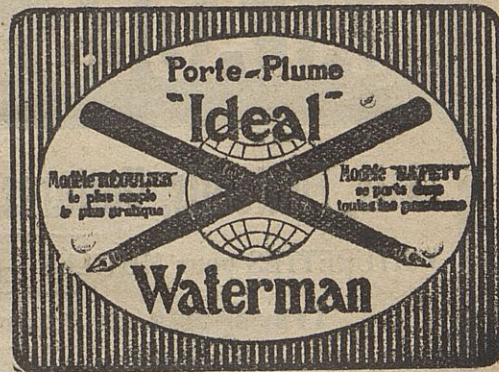
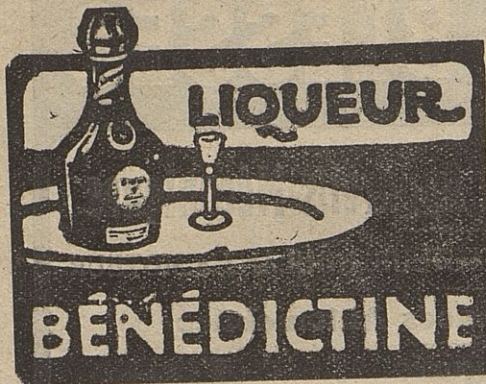
SUPPORT-BRANCARD MÉTALLIQUE

Nouveau modèle léger, solide, suspendu sur ressorts,  
pouvant s'adapter à tous brancards  
et permettant de transporter les blessés au loin.

Succursale à Lyon : 6, Place Bellecour



LANDAU DE LUXE



## ART ET DENTELLES

**BLOUSES** sur mesures, avec dentelles, broderies, petits plis et points. Modèles inédits et différents pour chaque cliente. Combinaisons les plus artistiques avec vieilles dentelles, fonds bonnets brodés, etc.

NAPPES, COUSSINS, DESSUS LITS, etc.

Madame **KEISER**, 47, rue de l'Orangerie, **VERSAILLES**.



**LES CONFITURES D'ORANGES**  
**PICON**

Le meilleur Dessert

Le meilleur Goûter

EN VENTE DANS TOUTES LES GRANDES ÉPICERIES  
ET MAISONS D'ALIMENTATION

**12 OUVRAGES pour 36 FRANCS**

**UNE IDÉE D'AIGUILLETTE**

Abonnement mensuel à un ouvrage de dame, INÉDIT, échantillonné, avec fournitures spéciales pour la broderie et explication détaillée pour chaque ouvrage.

Directrice : Madame **Christiane ROGER**, 76, rue Blanche, PARIS, (9<sup>e</sup>)

Croix-Rouge belge dans une des salles du Palais Mondial. Il a été décidé, en principe, d'accepter cette invitation, mais de demander tous renseignements utiles concernant les espaces qui nous seront réservés.

*Secours à la Russie.* — On se rappelle qu'une loi récente mettait à la disposition de la Croix-Rouge française, en vue des secours à apporter aux affamés de Russie, 1 million en espèces et 5 millions en marchandises à prélever sur les stocks existants. Il a été opéré déjà un prélèvement pour l'organisation de la mission, qui sera exclusivement une mission de distributions. D'autre part, en vue d'arriver à une entente avec les soviets pour l'envoi de la mission en Russie, il ressort des renseignements envoyés par le docteur Nansen, directeur de la mission de secours organisée par le Comité international de Genève, que les denrées arrivent bien jusqu'aux victimes de la famine; cependant, il est nécessaire d'exercer une surveillance sévère, car, dans une autre communication, le docteur Nansen annonce le congédiement et le renvoi devant les tribunaux de 104 personnes.

*Fonds de l'Impératrice Shoken.* — La somme provenant des revenus des fonds de l'Impératrice Shoken, que le Comité international avait à répartir cette année, était exceptionnellement élevée, car, en raison de la guerre, ces revenus n'avaient pu être distribués depuis 1912, date de la fondation du fonds. Elle se montait à 140.000 francs suisses, sur lesquels 20.000 ont été attribués à la Croix-Rouge française pour les postes de secours dans les régions libérées. Il revient donc à l'Union 5.000 francs (argent suisse).

## Comité Central de l'U. F. F.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEIL DE DIRECTION.

25 novembre 1921 (Conseil d'administration). — Approbation de l'accord intervenu entre l'U. F. F. et l'Association métallurgique minière pour l'admission au dispensaire, moyennant une rétribution, des ouvriers travaillant dans les établissements qui relèvent de l'Association.

Nouvelle convention passée avec la Compagnie des chemins de fer de l'Etat pour la gestion de ses « Etablissements philanthropiques » et élevant la subvention forfaitaire allouée à l'U. F. F. de 75.000 francs à 94.000 francs.

Félicitations votées à la directrice, M<sup>lle</sup> Grison.

Délibération autorisant le Comité de Rouen à acquérir un terrain pour l'organisation d'une consultation de nourrissons.

2 décembre. — Questions diverses à l'étude au Comité central de la Croix-Rouge française (voir note du secrétariat général). Affiliation du Comité de Caudry (Nord). Ratification de la nomination de M<sup>me</sup> Ozanaux,

Femmes de France.

comme présidente; approbation de la désignation de M<sup>me</sup> Dezecache comme trésorière. Don du docteur Hoog, pour fondation d'un prix aux concours de fin d'année.

9 décembre. — Circulaire du Service de Santé réglementant le port de la tenue d'infirmière.

M<sup>me</sup> Lardin de Musset et M. Millot acceptent de représenter l'U. F. F., le 16 décembre, à l'Assemblée générale des Dames françaises. Ratification de la nomination de M<sup>me</sup> Massebiau comme présidente du Comité d'Arles. Compte rendu mensuel sur le fonctionnement de la Villa de Convalescence d'Eckmühl; remerciements votés au commandant Dutartre. Rapport de M. Vernes sur la liquidation des postes de la Somme et leur transformation en Comités et Sous-Comités. Félicitations et remerciements adressés à M. et M<sup>me</sup> Vernes, à M<sup>me</sup> Roussel et à leurs collaboratrices. Délibération acceptant le legs de Riaz (10.000 francs) au Comité de Lyon.

## Commissions Centrales.

### PROPAGANDE.

#### Appel à nos Présidentes.

Dans l'intérêt général de l'Union, comme dans celui des Comités en particulier, nous prions instamment nos présidentes de tenir le Siège central au courant de leur activité d'une manière plus précise que par le passé.

Si nous nous permettons d'insister sur ce point, c'est parce que nous sentons la nécessité de créer des rapports toujours plus étroits entre le Siège central et ses filiales, en même temps que de Comité à Comité.

Il faut, pour que notre activité soit toujours plus féconde et donne un *maximum de rendement utile*, qu'il s'établisse entre les Comités une saine émulation, qui n'exclue nullement, d'ailleurs, l'esprit de solidarité. Il faut que nous profitions des fautes commises par les uns comme de l'expérience acquise par les autres, pour que, du labeur commun, jaillisse l'œuvre de vie, toujours plus intense parce que mieux dirigée et plus coordonnée.

Ce qui nous a fait défaut jusqu'ici, *ce sont des statistiques* qui puissent servir d'éléments de comparaison, en même temps qu'elles proclameront avec éloquence l'effort particulier de nos Comités, du plus petit au plus grand.

D'autre part, grâce à toutes les statistiques particulières, il nous sera possible de dresser et de tenir à jour une statistique générale de notre Œuvre. Il ne faut pas oublier que la publication fréquente de statistiques, sous des formes diverses, mais qui parlent aux yeux et à l'esprit des lec-

teurs, est un des moyens de propagande les plus efficaces; nous n'en voulons pour preuve que l'usage qui en est fait par les nations passées maîtresses dans l'art de la propagande dans lequel nous ne sommes, hélas! que des novices.

Nous prévoyons l'objection de certains : « Les Comités, nous dira-t-on, ne sont pas, à beaucoup près, d'importance égale; toute comparaison entre leurs Œuvres sera donc oiseuse et, de plus, humiliante pour les moins favorisés. »

À cela, nous répondrons que l'Œuvre la plus modeste peut, si elle a été conçue sur un plan judicieux et si elle est bien dirigée, devenir une Œuvre type, qui servira de modèle à d'autres de tendance analogue, même conçues sur une échelle plus vaste. Dans ce cas joueront précisément les statistiques bien faites, qui serviront d'éléments de comparaison et sur les données desquelles les unes et les autres pourront étayer leurs efforts.

Pour nous résumer, nous prions les présidentes des Comités de ne plus se borner à nous signaler dans leurs rapports « qu'elles ont un dispensaire, une crèche, un ouvroir », etc...

*S'il s'agit d'un Dispensaire, il est indispensable pour nous de connaître :*

- a) Les différents services qui s'y trouvent réunis (petite chirurgie, médecine infantile, massage, électricité, radiothérapie, etc.);
- b) Le nombre de jours par semaine où le dispensaire fonctionne;
- c) La moyenne de malades inscrits à chaque consultation;
- d) Une statistique annuelle indiquant le nombre de malades vus dans l'année, des traitements donnés, des médicaments fournis, des interventions chirurgicales faites au dispensaire, etc...

*S'il s'agit d'un Ouvroir, prière de noter :*

- a) S'il s'agit de l'assistance par le travail ou d'ouvrières bénévoles;
- b) Le nombre de séances par mois, le nombre d'ouvrières inscrites;
- c) Une statistique mensuelle ou annuelle des articles confectionnés;
- d) Le coût de l'ouvroir s'il y a lieu et la destination des vêtements.

Pour une Crèche, un Préventorium, une Ecole de plein air, etc., voici quelques renseignements importants :

- a) Le nombre de lits de l'établissement;
- b) Le nombre de lits occupés en moyenne;
- c) L'âge et le sexe des enfants;
- d) Le prix de revient de chaque enfant par jour;
- e) Le prix payé par la famille de l'enfant;
- f) Le prix payé par les personnes ou les œuvres qui ont placé l'enfant;
- g) Le personnel employé (y compris le personnel enseignant, l'administration, les gens de service, etc.);

h) Les conditions générales de fonctionnement de l'œuvre, ses frais généraux, ses conditions d'existence, etc., et tous autres détails que les présidentes jugeront intéressants ou utiles.

Si une Œuvre est faite en collaboration avec la municipalité ou une autre Œuvre, nous prions les présidentes de nous renseigner sur l'apport de chacune des parties.

Si la collaboration est d'ordre financier, prière de nous dire :

a) Le montant de la subvention des dons, ou du matériel fourni, ou du local prêté, etc.;

b) Si la subvention ou les dons sont renouvelables chaque année ou s'ils ont été faits une fois pour toutes.

Si la collaboration est d'ordre moral ou administratif, prière de nous renseigner sur l'effort fait par le Comité local de l'Union en fournissant le personnel, en gérant l'œuvre, etc.

Ces observations s'appliquent également, et d'une manière toute spéciale, aux Comités qui sont entrés dans la grande lutte contre la tuberculose et qui, avec leurs ressources plus ou moins modestes, apportent leur aide à l'œuvre départementale.

Le concours des Comités, nous l'avons dit plus haut, ne peut être semblable dans tous les cas, les Comités différant essentiellement par leurs ressources et le nombre de leurs membres. Le Siège central, qui connaît les difficultés de chacun d'entre eux, peut d'autant mieux apprécier l'effort fourni dans chaque cas particulier.

Nous arrêtons là nos exemples et prions nos présidentes de nous excuser si nous leur demandons un labeur supplémentaire.

Nous savons — elles nous l'ont prouvé assez souvent — qu'on peut toujours frapper à leur porte, pourvu que ce soit au nom de l'Union, et elles ne regretteront pas d'avoir répondu à notre appel.

Le travail général de notre Société s'en ressentira prodigieusement et aura son écho dans la *Revue*, qui doit de plus en plus servir de lien entre nos Comités.

Dans cette certitude, nous adressons d'avance à nos dévouées collaboratrices tous nos remerciements, en même temps que nous leur offrons nos meilleurs vœux pour que leurs efforts soient couronnés de succès et que l'année 1922 voie éclore une riche floraison d'Œuvres dans notre cher pays, et, hors de ses limites, partout où battent des cœurs de Françaises.

#### Vente de l'Union des Femmes de France.

La vente des 16, 17 et 18 décembre dernier, dans les beaux salons du ministère de l'intérieur, a brillamment réussi. La recette totale s'élève, à ce jour à 98.089 francs, laissant un bénéfice net de : 79.639 francs.

Le Conseil central remercie vivement toutes celles qui ont collaboré à ce succès, et en particulier les présidentes des Groupes des 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, les directrices de l'École de la

Jonquière, le Comité de Strasbourg, qui avait installé un si joli coin d'Alsace, nos Comités régionaux, qui, non contents de faciliter nos achats, nous ont envoyé de si beaux dons.

A tous, notre meilleure gratitude.

M<sup>me</sup> Millerand a honoré notre vente de sa visite, laissant entre les mains de notre Présidente générale une généreuse offrande.

#### PERSONNEL.

##### Départs pour le Maroc.

M<sup>me</sup> Vinard (Lucie), infirmière-major, à Casablanca. — M<sup>lles</sup> Cousière (Alice) et Zévort (Marguerite), pour Casablanca.

##### Amicale des Infirmières.

L'Amicale des Infirmières continue ses réunions du 3<sup>e</sup> dimanche (siège social, 102, boulevard Malesherbes, de 3 heures à 6 heures). Elle invite instamment toutes nos infirmières anciennes ou nouvelles à venir aussi souvent que possible pour maintenir ce lien d'affection si nécessaire à l'accomplissement de notre tâche à toutes.

Des causeries sur des sujets divers seront faites à chaque réunion; elles seront courtes, pour ne pas rompre l'intimité des conversations commencées; elles entretiendront les chères auditrices de questions les intéressantes tout particulièrement. Dans le numéro de janvier a paru la causerie faite par M<sup>lle</sup> Le Bidan de Saint-Mars, causerie pleine de charme et de vérités qu'il faut nous efforcer de mettre en pratique.

N'oublions pas l'Association Mutuelle des Infirmières de Croix-Rouge, qui se développe progressivement, mais est loin d'atteindre le nombre de membres qu'elle devrait avoir. Nous sommes toutes infirmières de Croix-Rouge, solidaires les unes des autres; c'est donc un devoir pour nous d'en faire partie. Nous ne saurions jamais trop le répéter, ni assez engager nos compagnes à faire toute la propagande possible pour développer et fortifier cette belle « Association Mutuelle ».

##### Réunions de la Commission.

Dans la *Revue* du mois dernier, nous avons donné un aperçu des études que désire poursuivre la Commission du personnel : études à longue échéance qui apporteront à notre chère Union, si nous avons la continuité dans l'effort, des appuis utiles et des données nouvelles.

Nous devons nous associer à tous les Congrès concernant la santé publique; il serait intéressant que nos collaboratrices de province, Comités et membres, veuillent bien nous signaler les Assemblées ou Congrès traitant de cette question. Ces Comités y prendraient eux-mêmes la parole ou, s'ils ne pouvaient le faire, nous demanderaient de rédiger

un rapport avec les documents que nous possédons au Comité central. M<sup>me</sup> Le Bidan de Saint-Mars a accepté de présenter au Congrès Jeanne-d'Arc un rapport complet sur l'activité de l'U. F. F. pendant et après la guerre. M<sup>me</sup> Rouen assistera aux séances de travail mensuelles du Lycéum-Club.

Des décisions plus directement applicables à nos infirmières ont été prises dans les dernières réunions.

Un de nos membres, M<sup>me</sup> Gauchas, a proposé l'organisation d'une bibliothèque qu'elle-même fera confectionner : voilà une aide utile pour nos infirmières de Paris et pour celles de province qui y seraient de passage. Cette bibliothèque, installée au Siège central, sera ouverte à jours fixes à celles qui désireront se documenter soit techniquement, soit sur des œuvres générales d'hygiène.

Nous poursuivons aussi la recherche des moyens propres à intensifier l'activité de notre personnel ancien, de lui donner la possibilité d'acquérir des connaissances, des titres nouveaux et aussi d'utiliser le temps libre dont il pourrait disposer pour autrui. Dans le numéro de janvier, un appel a été fait à toutes nos infirmières pour aider notre cher personnel Jonguière; à toutes d'y répondre selon leurs possibilités.

Ce petit résumé très incomplet de nos quatre premières réunions en donnera la physionomie et suscitera peut-être des questions auxquelles nous répondrons bien volontiers.

*La Directrice du personnel,*

A. BEAUREGARD.

### Les œuvres de l'enfance au Maroc.

La maréchale Lyautey, présidente d'honneur de l'U. F. F. pour les Comités de Casablanca, Rabat et Meknès, a présenté au Congrès international des Œuvres de l'Enfance, à Bruxelles, un rapport très remarquable sur tout ce qui a été fait pour l'hygiène des petits dans notre beau pays de protectorat.

Ce nous est un plaisir de faire connaître à nos lectrices et à nos lecteurs la haute influence morale et élevée que la femme du Résident général a exercée dans le pays de soleil (1).

Après avoir parlé de la civilisation arabe pendant les siècles les plus brillants de son histoire, M<sup>me</sup> Lyautey dit qu'aucune œuvre sociale officielle concernant l'enfance n'est mentionnée dans les manuscrits de ce peuple.

La charité n'y est pas organisée par les sultans; la doctrine de l'Islam recommande cependant la charité privée et fait une obligation impérieuse aux particuliers, de recueillir les enfants abandonnés.

Aucune loi d'hygiène quelconque n'y est prescrite; l'air limpide et les

(1) Ce rapport a été édité par les soins du Comité de l'Afrique française, 1, rue Cassette.

chauds et pénétrants rayons de soleil de ce pays de mystère, étaient les seuls agents agissant contre l'apathie ancestrale de ce peuple.

A l'arrivée de la France, rien donc n'existait encore comme œuvre sociale. La première pensée de notre Présidente d'honneur a été de s'occuper des nourrissons européens, dont l'hygiène alimentaire est difficile à établir normalement dans ce pays chaud où le lait frais est rare. Une « Goutte de lait » a été organisée d'abord à Rabat, puis à Casablanca et à Fez; dans cette dernière ville, les enfants indigènes y sont admis; la mortalité, dans les trois villes, a diminué de 6 p. 100; et cependant ne viennent aux Gouttes de lait que les enfants débiles.

Une « Goutte de lait de chèvres » fut organisée dans le bled, près d'Oudjda, pour les enfants faméliques, à la suite des récoltes nulles de 1920 en Algérie.

Toujours sous l'impulsion de M<sup>me</sup> Lyautey, des pouponnières furent créées à Casablanca, à Oudjda; les Sœurs franciscaines les dirigent, ainsi que l'orphelinat Saint-Maurice d'Oudjda et celui d'Anfa, à Casablanca; ce dernier, né des nécessités de la guerre. Les deux premiers pensionnaires avaient été confiés aux Sœurs franciscaines, qui tenaient un pensionnat de jeunes filles, par leur père, veuf et mobilisé au Maroc. Cet orphelinat a compté, depuis 1914, 166.643 journées de présence; la journée revient à 2 fr. 90.

Les sociétés de bienfaisance de Casablanca, Rabat, secourent les mères chargées de famille.

Les Comités des Croix-Rouges des principales villes et celui de M<sup>me</sup> la maréchale Lyautey, à la Résidence de Rabat, travaillent à vêtir les enfants des soldats des régiments sénégalais, des goumiers marocains.

A Rabat, un véritable centre de puériculture a été créé.

Une maternité, une crèche, une garderie furent fondées au lendemain de la mobilisation de 1914, en hâte, dans un grand local réquisitionné, qui, peu à peu, présenta les conditions d'hygiène convenables. Au commencement de 1921, on bâtit des locaux appropriés et, le 1<sup>er</sup> juin de cette même année, la maternité nouvelle reçut ses premières accouchées. Là encore, les Sœurs franciscaines dirigent ce centre; deux d'entre elles peuvent accoucher les femmes en l'absence du docteur.

Cette maternité reçut, en outre, gratuitement, les filles-mères; 53 y ont trouvé asile depuis la fondation.

Un projet d'instruction technique des « gabra » (sages-femmes indigènes) est à l'étude.

La crèche et la garderie ont eu le même succès que la maternité et, comme elle, sont administrées par la maréchale Lyautey; les subsides sont fournis par la municipalité, le protectorat, les dons, etc...

L'Union, en souvenir de M<sup>me</sup> Feuillet, fonda en 1914 un dispensaire pour femmes et enfants indigènes; la guerre apporta des difficultés dans son fonctionnement; mais, toujours, grâce à l'appui de la maréchale, ce dispensaire a repris son activité croissante, ainsi que le prouve la statistique qui annonce, pour 1921, une moyenne de 914 présences aux consultations par mois.

La création de colonies de vacances complète cet effort et cette activité si remarquables de la protection de l'enfance au Maroc. Ces colonies recueillent les enfants du bled anémiés par le siroco desséchant qui soulève des flots de poussières à certaines époques. Les membres de l'enseignement suivent sur le bord de la mer, à Mazagan, Fedalah, Salé, ces enfants choisis par les municipalités, examinés par des médecins attachés au protectorat.

Ils restent six semaines sur la plage, et tous en rapportent un bienfait reconnu par les parents. Chaque enfant coûte 208 fr. 50 pour six semaines. 160 enfants ont profité de cette cure saline en 1920; il a donc fallu obtenir, par des quêtes, des fêtes et des dons, la jolie somme de 33.376 francs.

La maréchale, de qui l'activité ne se lassera jamais, parce qu'il y a toujours quelque chose à faire de mieux pour autrui, a pensé, pour le Maroc, à la lutte contre la tuberculose. L'état civil n'existant pas, les statistiques de mortalité ont été difficiles à établir; cependant, les décès par tuberculose sont élevés; d'où, la nécessité d'agir. Le meilleur mode pour cette lutte est la création de dispensaires; la prophylaxie est, en effet, seule applicable dans un milieu musulman, l'Arabe répugnant à se faire hospitaliser. Les Croix-Rouges se sont associées à cette lutte. A Fez, la S. B. M. en assure la gestion. A Casablanca, l'U. F. F. fournit le personnel et a assuré tout le matériel médical, radiographie comprise.

De plus, un projet nouveau pour la préservation antituberculeuse de l'enfance est à l'essai; le système de l'Œuvre Grancher n'étant pas applicable au Maroc, on trouvera des artisans prenant les enfants des milieux contaminés moyennant une prime. Pour les plus grands, on les placera dans les fermes-écoles ou dans des constructions *ad hoc*, où sera donnée une instruction agricole qui les entrainera à vivre à la campagne.

Quel admirable exemple, que la création d'un si grand nombre d'œuvres dans un temps si court de dix années et dans un pays où toute initiative trouve mille obstacles. Nous, qui avons suivi cette éclosion successive de fondations sociales si utiles, et qui connaissons le pays, nous admirons la main qui en a été la dispensatrice et, mieux encore, l'ouvrière constante et jamais lassée.

Honneur et respect à M<sup>me</sup> la maréchale Lyautey!

L. BRUNET.

## Comités Régionaux.

### GOUVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS.

AULNAY-SOUS-BOIS. — M<sup>me</sup> Lorin, après avoir pendant deux années rempli avec un entier dévouement les fonctions de présidente du Comité d'Aulnay-sous-Bois, vient de remettre sa démission; elle a été remplacée par M<sup>me</sup> Broc.

Le Comité d'Aulnay-sous-Bois est actuellement en pleine prospérité. Le nombre de ses membres est très élevé. Possesseur d'une voiture d'ambulance, il la met à la disposition de la municipalité pour le transport des malades.

Lorsque les corps des morts de la Grande Guerre sont ramenés du front pour être inhumés dans le cimetière, les cercueils sont déposés à la permanence en attendant la cérémonie : les dames ont organisé un service de garde d'honneur pendant la journée, rendant ainsi un pieux hommage à nos héros.

### I<sup>re</sup> RÉGION.

LILLE. — Le Comité, reconstitué après la période de guerre, avait repris, dès le mois de décembre 1920, ses cours toujours si intéressants. Six élèves ont conquis en fin d'année le certificat d'infirmière; ce sont : M<sup>lles</sup> Noiret, Moussarat, Six, Gilles, Swinghdauw.

MM. les docteurs Debeyre et Pierret, professeurs agrégés à la Faculté de Médecine, qui ont bien voulu, malgré leurs multiples occupations et avec une extrême obligeance, assurer l'enseignement, ont droit à toute la reconnaissance de l'Union.

Entrant résolument dans la lutte contre la tuberculose, le Comité de Lille a inauguré, le 19 janvier dernier, un « dispensaire d'hygiène sociale », destiné à alléger le dispensaire Emile-Roux, en s'occupant des malades de tout un district de la ville.

L'immeuble, situé 148 *ter*, boulevard Victor-Hugo, a été acquis par l'U. F. F., et c'est le Comité lillois, sous la présidence de M<sup>me</sup> Bonet, qui en assume l'organisation et le fonctionnement, avec l'appui et le concours de la Ligue du Nord.

CALAIS. — Le Comité a offert un arbre de Noël aux enfants de la « Goutte de lait ». Nous reproduisons l'allocation de notre présidente, M<sup>me</sup> Marcel Berquet, qui donne bien la physionomie de l'Œuvre si intéressante dont le Comité de Calais s'occupe avec tant de zèle.

Monsieur le Directeur de la Goutte de lait,  
• Monsieur le Médecin adjoint,

Au nom du Comité de Calais de l'U. F. F., je vous remercie d'avoir bien voulu rehausser par votre présence l'éclat de notre petite fête.

A vous toutes, Mesdames, qui vous êtes rendues à notre invitation, j'adresse mes remerciements. C'est grâce à votre assiduité, pendant le cours de l'année, à nos réunions de couture, qu'il nous est permis, aujourd'hui, de distribuer ces objets de layette aux enfants de l'Œuvre si intéressante de la Goutte de lait, à laquelle nous sommes fières de collaborer.

Je crois être votre interprète à toutes en adressant à nos directrices du travail, M<sup>mes</sup> Deguines et Larcher, l'expression de notre vive reconnaissance pour leur inlassable dévouement.

Pensant qu'il vous serait agréable de connaître le nombre d'objets de layette qui ont été confectionnés à nos mandis, M<sup>lle</sup> Ravisse et moi en avons dressé l'inventaire.

Nous distribuons ce soir : 60 brassières, 80 bavoirs, 50 paires de chaussures, petits chaussons, 39 patelots et châles de laine tricotés, 50 bonnets et chapeaux, 100 robes, 90 manteaux.

De plus, au cours de l'année, nous avons porté aux jeunes mères : 300 chemises, 100 brassières, 100 robes, 400 bavoirs, 600 couches.

Vous le voyez, Mesdames, c'est un succès. Aussi, le Comité vous est-il reconnaissant de vos efforts; il vous prie de lui continuer, dans l'avenir, votre collaboration si précieuse.

Encore une fois, merci à tous, au nom de l'U. F. F.

### 3<sup>e</sup> RÉGION.

ROUEN. — Le Comité a tenu son Assemblée générale le 10 décembre. Cette séance a revêtu le caractère d'une véritable solennité. M. Charles Lallemand, préfet de la Seine-Inférieure, avait bien voulu accepter de la présider, et l'ordre du jour comportait la remise des prix du concours de « Maisons propres » organisé entre les mères des nourrissons visités au cours de l'année 1920.

Aux côtés de M. le Préfet, avaient pris place : M<sup>mes</sup> Henry Turpin, présidente; Ch. Lallemand, présidente d'honneur; G. Privey et Jean Soulier, vice-présidentes; MM. le docteur Cerné, adjoint au maire; Henri Paulme, délégué régional; Henry Turpin, trésorier intérimaire; M<sup>lle</sup> Le Plé, secrétaire générale, et M<sup>me</sup> Beaugendre, secrétaire. Tous les sièges de la vaste salle de la Société industrielle étaient occupés par de nombreux membres du Comité.

La séance est ouverte par la lecture du rapport de M<sup>me</sup> la Secrétaire, relatant les travaux de l'exercice.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner qu'un court résumé des rapports si parfaitement présentés à cette assemblée.

Cette année a vu se développer normalement le champ d'action de la Société; or, celui-ci se trouve dépendre directement de la situation même du dispensaire qu'elle a créé sur la rive gauche; l'effort principal s'est porté sur la recherche de tous les moyens de faire pénétrer les règles de l'hygiène et de faire comprendre la nécessité de la maison propre et ordonnée; les visites à domicile ont révélé à celles qui se vouaient à cette tâche l'insalubrité de la plupart des logements ouvriers et elles ont pu se rendre compte combien est méritante la mère de famille qui réussit « à bien tenir » un intérieur presque toujours sans place, et bien souvent, hélas, sans jour suffisant, sans air, sans soleil.

Dans cette voie, le Comité de Rouen aura donné l'exemple, il sera suivi certainement par nombre des Comités de la Croix-Rouge, dont l'action sera double, puisque les femmes qui auront touché du doigt

cette misère pourront en parler utilement et user de toute la persuasion de leur cœur pour qu'il soit remédié à un pareil état de choses.

Grâce à l'initiative de M<sup>me</sup> Turpin, une « Goutte de lait » sera prochainement adjointe au dispensaire.

Les conférences musicales et les leçons de puériculture organisées au début de l'année ont été suivies avec intérêt.

M<sup>me</sup> Beaugendre a tenu à terminer son rapport en disant combien le Comité tout entier avait été grandement honoré par les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur de son éminente présidente, M<sup>me</sup> Turpin, de M. Paulme, le distingué délégué régional et de M. le docteur Cerné, médecin-chef d'un de ses hôpitaux de guerre.

M<sup>mes</sup> Jeanne Lucas, Leelin et M<sup>me</sup> Marguerite Didier ont mérité de recevoir la plaquette des « Victimes du devoir ».

M<sup>me</sup> Henry Turpin, présidente, prend la parole. Dans le style clair et précis qui lui est familier, elle expose les progrès de l'activité sociale du Comité.

Au lendemain des graves et douloureux événements qui, de 1914 à 1918, jetèrent le deuil et la désolation dans notre cher pays, l'U. F. F., dont la tâche de guerre venait de prendre fin, avait compris qu'un nouveau champ d'action allait s'offrir à son patriotisme et que la France victorieuse, mais épuisée, réclamait le concours de tous ses enfants pour l'aider dans son œuvre de relèvement et de reconstitution nationale.

Le Comité de Rouen, au sein duquel les grands principes de devoir et de discipline restent en honneur, entendit cet appel, et les courageuses femmes qui, pendant quatre ans et demi, dans ses hôpitaux, avaient veillé avec une touchante sollicitude au chevet du père de famille blessé, acceptèrent avec le même généreux élan de se pencher maintenant sur le berceau de l'enfant.

De tels éléments affirment la vitalité d'une œuvre et permettent à ses dirigeants d'envisager sans effroi l'importance de la tâche entreprise comme aussi les difficultés du but à atteindre. Le chemin à parcourir présente souvent des aspérités, mais la confiance, le dévouement et la persévérance sont trois puissants leviers auxquels rien ne résiste et dont nous saurons faire usage.

Le 1<sup>er</sup> avril 1919, le Comité de Rouen prenait contact pour la première fois avec les œuvres sociales.

.....  
*Advolat auxilium*, nous dit l'U. F. F. dont c'est la devise. Faisons-la nôtre chacune personnellement, Mesdames; allons au secours des petits, des déshérités, de ceux qui réclament assistance et protection. Allons-y avec, dans le cœur, cette pensée qui désormais inspirera tous les actes des vrais patriotes : 1.500.000 de nos fils sont morts pour que la France vive. De cette terre fécondée par un sang précieux doit sortir une riche et abondante moisson, dont il nous appartient de préparer la récolte. Travaillons-y avec énergie; nous acquitterons ainsi la dette sacrée au paiement de laquelle nul n'a le droit de se soustraire.

Qu'elle est belle la mission des femmes de France, toute de paix et de fraternelle bonté! Par une application bien comprise, elle aidera à réaliser ce que tous nous souhaitons ardemment : la réconciliation sociale.....

.....  
 Les œuvres d'après-guerre créées par le Comité de Rouen ont donné, au cours de l'exercice 1920-1921, de très satisfaisants résultats.

Pour le dispensaire. — Du 1<sup>er</sup> octobre 1920 au 30 septembre 1921, nous enregistrons : 4.550 pansements; 2.374 consultations de médecine générale, d'oto-rhino-laryngologie, d'ophtalmologie et d'odontologie; 795 opérations et interventions.....



..... Avant de quitter le dispensaire, je désire renouveler le vœu que je formulais, l'an dernier, dans une semblable circonstance : celui de la création d'une école d'infirmières. A cette époque, le nombre peu élevé des inscriptions n'a pas permis de donner suite à cet intéressant projet. Je le reprends aujourd'hui, Mesdames, en réclamant de vous encore un nouvel effort et en insistant sur les avantages que vous offrirait ces leçons pratiques dont Sœur Paulus et Sœur Jean-Gabriel, toutes deux infirmières-majors diplômées, assumeraient la direction. Permettez-moi donc de croire que bientôt la question sera favorablement résolue, et que, l'an prochain, notre vaillante phalange d'infirmières s'augmentera de nouveaux sujets.

Devant les difficultés chaque jour croissantes de la vie, devant les lourdes charges qu'elles imposent à une certaine classe de la société qui, après avoir naguère connu l'aisance, se trouve maintenant dans la gêne, l'U. F. F. a pensé que la création d'une clinique opératoire répondait à un besoin. Avec l'actif concours des distingués médecins du dispensaire et la collaboration si sûre des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, elle est entrée de suite dans la voie des réalisations. Uniquement réservée au traitement des maladies de la gorge, du nez, des oreilles, de la bouche et des yeux, la maison de la rue Jean-Mulot, qui compte cinq lits en fonctionnement, avait, au 1<sup>er</sup> octobre 1921, c'est-à-dire dans l'espace d'une année, hospitalisé 75 malades. Nous souhaitons faire mieux encore, et donner à un service dont nous apprécions l'importance, l'extension qu'il mérite.

M<sup>me</sup> Turpin donne ensuite les renseignements les plus intéressants sur le fonctionnement de la « Consultation de nourrissons » créée en mai 1920, sur la demande de M. le docteur Cerné, adjoint au maire de Rouen, chargé du service de l'hygiène :

Au 30 septembre 1921, nous comptons 305 enfants inscrits, 982 pesées et 744 visites familiales. Ces visites sont assurées par nos vaillantes infirmières M<sup>mes</sup> Tostain, Bougourd, Gouchot, M<sup>les</sup> M. Gensoul et M. Didier, qui s'attachent à développer dans les foyers laborieux, en même temps que les principes d'hygiène, les qualités d'ordre, de soin et de propreté, gages de paix, de bonheur et de santé pour la famille.

M<sup>me</sup> Turpin termine en adressant quelques paroles à M. Lallemand :

Monsieur le Préfet, il y aura un an le 16 décembre, vous réunissiez à la préfecture un certain nombre de personnalités, dans le but de poser les bases d'une œuvre de haut intérêt social et dont l'étude, depuis longtemps déjà, retenait l'attention du grand philanthrope que vous êtes. Je veux parler de la « Mutualité maternelle départementale ».

Au cours de cette séance, dans laquelle furent examinés les statuts de la Société naissante, l'Assemblée décida la constitution d'un Comité provisoire dans lequel vous m'avez fait l'honneur d'inscrire mon nom; car il appartenait à la Croix-Rouge, disiez-vous, de s'associer au mouvement de solidarité qui, au lendemain du plus épouvantable cataclysme, nécessitait le rapprochement de tous les Français.

Cette clairvoyance, Monsieur le Préfet, vous la partagiez avec les membres du Conseil central de la Croix-Rouge française; nos statuts, modifiés puis ensuite approuvés par le Conseil d'Etat, nous indiquent désormais la voie à suivre, sans toutefois perdre de vue le but de notre institution.

Au mois de janvier 1921, le Comité provisoire devenait un Comité définitif, la « Mutualité maternelle départementale » était fondée, son rôle bienfaisant allait commencer.....

La Mutualité maternelle, la Maison familiale de Mont-Saint-Aignan, les Gouttes de lait, les Consultations de nourrissons, la Formation ménagère de la Femme, le Logement populaire font partie du programme social que vous avez si largement développé dans votre magnifique conférence du 2 mars dernier au Musée social, de laquelle, en terminant, je détache les lignes suivantes, inspirées par le patriotisme le plus élevé et que je livre à la méditation d'un auditoire bien préparé pour les comprendre :

« Une autre guerre, qu'il aurait fallu depuis bien longtemps mener avec acharnement, s'impose désormais et pour longtemps à nos facultés et à notre ténacité si nous voulons que la France de la victoire ne soit pas la France du dépeuplement, de la décomposition, de la débâcle d'une race. La lutte sera lente et âpre; mais nous vaincrons comme dans l'autre, si nous savons, après avoir adopté une bonne organisation, être résolus à agir jusqu'au bout. »

Monsieur le Préfet, en nous faisant l'honneur de présider cette Assemblée générale, vous avez voulu donner à l'U. F. F. un témoignage de votre estime et de votre intérêt.

Au nom du Comité, je vous en remercie de tout cœur.

A M<sup>me</sup> Le Plé, secrétaire générale, incombait la mission de présenter un rapport sur le concours de « Maisons propres ». De ce rapport, qui serait en entier à citer, nous voulons retenir ce qui a trait au concours :

Les préceptes d'hygiène introduits au foyer apporteront à la famille entière le bien-être auquel ont droit les citoyens de toutes les classes. Et, si la mère de famille est laborieuse, si elle n'est pas une de ces ignorantes réfractaires à toute éducation, ni une de ces désabusées qu'il est si affligeant, hélas! de rencontrer, elle saura mettre en pratique les notions élémentaires d'hygiène qui lui seront indiquées. Lui démontrer les avantages d'un intérieur attrayant, où le père aimera se reposer au milieu des siens après son labeur journalier, n'est-ce pas lutter contre les fléaux sociaux, puisque le chef du ménage ne sera pas contraint d'aller chercher au cabaret un lieu de détente aussi malsain pour son corps que pour son esprit. Ce sera donc fermer la porte à l'alcoolisme et à la tuberculose, ces deux destructeurs de la race.

Mais les qualités de la ménagère ne sont pas le seul facteur qui assure la salubrité de la maison. Il y a une part bien grande de responsabilité qui incombe aux propriétaires. Nous touchons ici la question du logement, celle des taudis; ce n'est point se montrer trop sévère que qualifier de ce nom les habitations insuffisamment éclairées et aérées, mal entretenues, dont l'escalier n'est qu'un abominable conduit obscur, aux murs malpropres, aux marches disjointes et branlantes, à la corde graisseuse, et dont une courette, réceptacle des poussières et des miasmes, assure seule le renouvellement de l'air par les croisées des logis.

Nous connaissons un immeuble exploité en garnis par un propriétaire dépourvu de tout sentiment humanitaire. Il existe de pauvres êtres assez dénués de tout pour louer dans cette habitation, moyennant 15 francs chaque semaine, un réduit complètement sombre, ouvrant sur un couloir par une porte et par une fenêtre grillagée comme le serait un clapier, et dont le mobilier est aussi sommaire que malpropre.

Nous avons encore constaté avec tristesse que nombre de familles occupent une seule pièce, où vivent, dorment, mangent le père, la mère, les enfants et même les animaux. Quand il n'y a ni cour ni buanderie, on y fait la lessive, et toujours on y met sécher le linge.

Beaucoup d'habitations manquent d'eau : il faut aller la puiser à une borne-fontaine parfois éloignée.

Quel contraste forment avec ce navrant état les cités nouvelles constituées par des baraquements que l'ingéniosité sait rendre si confortables et parfois si coquets. Combien nous voudrions que toutes les familles pussent habiter ces villas miniatures.....

Au printemps dernier, une commission, composée des infirmières-visiteuses auxquelles s'étaient jointes quelques membres du bureau, se rendirent chez les intéressées qu'aucun avis n'avait averties.

Le Conseil d'administration mit cinq prix à la disposition de la Commission. Mais celle-ci, jugeant qu'un écart de points distançait la troisième candidate de la suivante, décida qu'il ne serait décerné que trois prix. Il avait été stipulé que leur valeur serait convertie en objets mobiliers les plus nécessaires à chacun des ménages.

Le plus, désirant apporter à nos lauréates une attestation officielle de leurs

mérites, M. le Préfet eut la bienveillante pensée de nous remettre une médaille d'argent et deux médailles de bronze destinées à être jointes à nos prix en nature. Qu'il veuille bien nous permettre de lui exprimer ici nos sentiments de profonde gratitude.

Je tiens aussi à adresser nos très vifs remerciements aux femmes de cœur qui ont accepté d'assurer nos services. La régularité de leurs visites, leur assiduité aux pesées des nourrissons sont le témoignage de leur dévouement.

Bien que les titres des lauréates, lui aient paru sensiblement égaux par les résultats acquis, le jury n'a pas hésité à classer la première celle d'entre elles que la destinée a élevée au rang des mères de familles nombreuses.

M<sup>me</sup> Manoury est mère de sept enfants. Six filles sont âgées de 15, 11, 9, 5, 4 ans et 20 mois; puis, au milieu de ce petit bataillon féminin, se place un garçon de 7 ans. Le mari travaille dans l'industrie du pétrole, moyennant un salaire journalier de 15 francs. La fille aînée apporte un gain de 3 francs.

M<sup>me</sup> Manoury trouve le moyen de résoudre le problème des difficultés qui incombent aux ménagères chargées d'une jeune et nombreuse famille : elle fournit un labeur ininterrompu, et elle apporte à la tenue de sa maison le soin le plus complet. Habile et ingénieuse, elle confectionne les vêtements de ses enfants. La machine à coudre occupe dans le logis une place d'honneur. Parfois, quand cette laborieuse femme dispose d'un loisir, elle l'emploie à quelque travail de couture dont la rémunération procure un gain supplémentaire. Elle justifie à tous égards les éloges que nous sommes heureuses de lui adresser, en lui décernant la médaille d'argent offerte, au nom du département, par M. le Préfet, et un prix d'une valeur de 100 francs, convertie en linge de maison.

M<sup>me</sup> Leveillard habite 49, rue Parmentier, au deuxième étage, un logement de deux pièces : une cuisine assez vaste, éclairée sur la rue par deux fenêtres, et une chambre moins grande, mais cependant salubre, depuis que la fenêtre à tabatière, autrefois scellée, peut s'ouvrir librement.

Les époux Leveillard sont jeunes; ils n'ont encore qu'un enfant âgé de 23 mois. Mais ils ne redoutent pas la charge d'une famille qui pourra s'augmenter, et ils ont prouvé leurs sentiments de dévouement et de bonté, en adoptant à leur foyer, il y a plusieurs années, le jeune frère de M<sup>me</sup> Leveillard, resté orphelin, aujourd'hui âgé de 17 ans....

Le jury a attribué à M<sup>me</sup> Leveillard une médaille de bronze offerte par M. le Préfet, et un prix de 65 francs, consistant en une paire de draps.

Rue de Cauville, dans une maison de gentille apparence, par un escalier convenable, nous nous introduisons, au premier étage, chez M<sup>me</sup> Niel, mère de quatre enfants de 10, 9, 7 ans et 21 mois. Le mari est chauffeur d'automobile à la Société cotonnière....

.... Nous lui décernons une médaille de bronze offerte par M. le Préfet et un prix de 65 francs, représenté par une paire de draps.

Si le nombre des prix est restreint, c'est que nous avons voulu qu'ils ne soient pas un simple encouragement, mais la récompense du vrai mérite.

Puisse l'écho de cette manifestation résonner au delà de ces murs, et témoigner que l'on sait reconnaître et apprécier l'effort.

Chacune des lauréates vint recevoir des mains de M. le Préfet la récompense qui lui était attribuée, au milieu des chaleureux applaudissements de l'assistance.

Le vif intérêt que témoigne aux œuvres généreuses M. Ch. Lallemand lui inspira un vibrant et remarquable discours. Après avoir rappelé le lien qui attache M<sup>me</sup> Lallemand et lui-même à l'U. F. F., lien établi par une collaboration étroite dans le travail du temps de guerre, M. le Préfet félicite le Comité de Rouen de ses initiatives et de leurs résultats. Il commente magistralement les rapports, puis il conclut en parlant de l'œuvre immense qui reste à accomplir pour *refaire la France*; puis de la « nécessité d'un programme d'hygiène sociale »; enfin, de l'« union sacrée entre tous les Français pour le service de la patrie ».

Au nom du Comité central, M. Paulme, délégué régional, tient à remercier M. le Préfet.

La séance est levée après la proclamation des noms des 14 membres du Conseil d'administration dont l'article 4 des statuts imposait l'élection.

## 16<sup>e</sup> RÉGION.

PERPIGNAN. — Le jeudi 22 décembre, à 3 heures du soir, a eu lieu, dans la salle d'honneur du Comité, l'inauguration d'un tableau commémoratif destiné à perpétuer le souvenir des 48 infirmières de l'Union mortes dans l'accomplissement de leur service tant au cours de la guerre de 1914-1918 qu'antérieurement.

Le colonel Le Magnen, du 24<sup>e</sup> R. I. C., représentant M. le général Daydrein, commandant la 32<sup>e</sup> division, présidait la cérémonie.

A ses côtés avaient pris place : M. l'amiral Tracou, délégué par le Comité central de Paris; M<sup>me</sup> Astruc, présidente du Comité de Perpignan; M. Cerbère, conseiller de préfecture, représentant M. le Préfet des Pyrénées-Orientales; Sa Grandeur Mgr Carsalade du Pont, évêque de Perpignan; M. Denis, maire de Perpignan; le docteur J. Massot, délégué départemental, de qui la présence rappelait les origines du Comité de Perpignan.

M. le colonel Le Magnen ouvre la séance, et, tandis que M<sup>me</sup> Coeur entonne d'une voix vibrante la *Marseillaise*, que toute l'assistance écoute debout, tombe lentement le voile qui recouvrait le tableau où sont inscrits les noms des 48 infirmières volontaires mortes en héroïnes au service de la France.

M<sup>me</sup> Astruc, présidente du Comité de Perpignan, prononce une allocution chaleureusement applaudie dont voici les passages principaux :

Mon premier devoir, dès le début de cette inoubliable cérémonie, sera de vous adresser, Colonel, au nom du Comité de l'U. F. F. de Perpignan, nos remerciements respectueusement émus pour le grand honneur que vous avez bien voulu nous faire en acceptant la présidence de cette solennité. Vous représentez, au milieu de nous, la valeureuse armée de notre chère France; que dis-je! de notre plus grande France, puisque les soldats qui servent sous vos ordres et vous-même n'avez point seulement versé votre sang généreux pour la défense de la patrie, à l'heure encore récente de l'odieuse agression allemande, mais qu'encore, le drapeau de votre régiment a fait flotter dans un empire colonial, toujours plus élargi et toujours plus prospère, les immortelles couleurs qui symbolisent la gloire de notre pays et l'espoir de la civilisation universelle.....

C'est que, Mesdames, Messieurs, la cérémonie d'aujourd'hui revêt un caractère de solennité dont le Comité central a voulu rehausser encore la signification en nous adressant, pour le représenter ici, un de ses délégués les plus distingués, M. l'amiral Tracou. Cette sollicitude de nos aimables dirigeantes, jointe à tant d'autres preuves de bienveillance et de sympathique fraternité, nous fait un devoir d'accueillir avec la plus vive reconnaissance celui qui, en leur nom, est venu aujourd'hui prendre sa place à nos côtés.

Qu'il veuille bien accepter de se faire, auprès du Comité, l'interprète de notre vive gratitude et de notre profond attachement.

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales nous a fait le grand honneur de se faire représenter. Nous sommes heureux de lui adresser l'expression de notre gratitude, autant pour l'intérêt qu'il manifeste ainsi personnellement à notre œuvre, que pour

la sollicitude constante dont le gouvernement de la République, qu'il représente, ne cesse d'entourer notre chère Société.

Que M. le Maire de Perpignan veuille bien agréer nos bien sincères remerciements pour avoir accepté de représenter, dans cette cérémonie, la petite patrie dont les enfants ont si noblement combattu pour la liberté et l'honneur de la France victorieuse.

Mgr l'évêque de Perpignan, de qui nous sommes toutes heureuses de saluer ici la digne et austère figure, a droit aussi, pour la haute conscience de ses devoirs durant la douloureuse période de la guerre, à notre respect et à notre admiration. Au nom du Comité de l'Union, je me fais un doux devoir de le remercier vivement du grand honneur qui rejaillit sur nous de sa présence ici en un tel jour.

Notre Comité de Perpignan n'a point voulu qu'une page aussi glorieuse d'admirables sacrifices tombât dans l'oubli. C'est pourquoi il a décidé que la commémoration en soit inscrite en lettres ineffaçables sur les murs de la salle d'honneur, considérant que les noms des 48 infirmières de la Société tombées au champ d'honneur, de 1914 à 1918, avaient acquis le droit d'entrer désormais dans l'Histoire au même titre que ceux des héros dont elles avaient pansé les plaies et adouci les suprêmes angoisses.

Ces femmes, dont la plupart étaient encore jeunes, quittant volontairement leur famille et leur foyer pour porter aux soldats de France le secours de leur douceur et de leur bonté; ces femmes, conscientes des dangers qu'elles allaient courir, de l'impitoyable férocité d'un ennemi prêt à toutes les abominations et à toutes les lâchetés; ces femmes, abattues un jour par la maladie contractée en faisant preuve de la plus belle abnégation; ces femmes, terrassées un beau soir par un obus qui achevait à côté d'elles le blessé qu'elles étaient en train de panser, toutes ces figures symboliques de la race héroïque et fière dont nous nous enorgueillissons de voir couler en nos veines le sang généreux, quel plus bel exemple pour nous et pour celles qui nous succéderont, quel plus bel exemple de pur désintéressement et de glorieux sacrifice!

Dans un cadre d'une décoration sobre et harmonieuse à la fois, dû à l'excellent artiste qu'est M. l'architecte Baille, et où la profonde tristesse de nos deuils semble atténuée par la sublime allégresse de notre admiration, la France victorieuse, en un geste de légitime reconnaissance, montre les noms des courageuses citoyennes qui lui ont consenti le sacrifice suprême, tandis que le démon de la barbarie saxonne, le masque enlaidi de convoitise et de lâche cruauté, appesantit sa lourde griffe, trop hâtivement victorieuse, sur le cartouche qui encadre la date de 1914, tandis qu'enfin le même démon grimace de rage impuissante en considérant ses ongles arrachés et promène hideusement une langue de fauve inassouvi sur la bande où rayonne le millésime immortel de notre victoire : 1918.

L'amiral Tracou prend ensuite la parole. Après avoir félicité le Comité de l'heureuse initiative qu'il vient de prendre, il fait l'éloge de M<sup>me</sup> Jacques Feuillet, dont le nom figure en tête du tableau d'honneur et qui symbolise si bien l'infirmière de la Croix-Rouge française; en terminant, l'amiral rappelle que le rôle de paix de la Croix-Rouge vient de commencer et que ses buts pacifiques se résument ainsi : secours aux régions dévastées, lutte contre la tuberculose, puériculture.

Le docteur Masset, délégué départemental de l'U. F. F., se lève à son tour.

Le sympathique docteur, qui prit part aux opérations du Service de Santé durant la guerre de 1870-1871, établit un parallèle entre ce qu'était alors ce service et ce qu'il fut durant la guerre de 1914-1918. Il évoque le

souvenir de l'ambulance, formée à Lyon, dont il fit partie, et retrace sommairement le rôle qu'elle joua sur le théâtre des hostilités. La bonne volonté était partout; il y avait des compétences incontestables. Il manquait, hélas! l'organisation et la préparation. Le personnel du Service de Santé militaire ne comptait pas alors des femmes parmi ses auxiliaires.

Durant la dernière guerre, les femmes de France, judicieusement préparées et organisées, ont donné la mesure des immenses services qu'elles pouvaient rendre.

Enfin, le colonel Le Magnen prononce un magnifique discours qui serait à reproduire en entier, si la place qui nous est attribuée nous le permettait. Après avoir exalté en termes heureux le rôle des femmes françaises au cours de la guerre, il termine ainsi :

En soldat plein de confiance en la bienfaisance de leur action et en voyageur averti, je veux leur dire en terminant :

« Les peuples qui ne comprennent pas la nécessité de mettre aujourd'hui au premier rang de leur devoir une large charité chrétienne et l'active collaboration de tous vers un idéal social meilleur ne sont plus sûrs de leur lendemain. La France a toujours montré la voie; gardez-lui jalousement la première place. Les soldats ont tenu jusqu'au bout, pour faire la guerre à la guerre. C'est à votre tour d'agir. Pour la tâche qui nous occupe, il n'est besoin que de bonté, et c'est bien là l'œuvre de femme.

» Jetez donc à pleines mains dans notre sol fécond et sain tous vos trésors de vertu, de charité et d'action et la moisson montera superbe. Votre noble besogne de demain vous attachera aussi vite que l'a fait celle d'hier. Ouvrez au peuple qui souffre non seulement la charité de vos secours, mais celle plus bienfaitrice du cœur, et vous parachèverez ainsi magnifiquement notre grande œuvre en contribuant à sceller plus fermement cette intime union des cœurs qui a fait et qui devra faire toujours la force et l'honneur de notre pays. »

Des intermèdes musicaux parfaitement appropriés à la circonstance étaient intercalés entre chaque discours. La séance est terminée par la *Marche funèbre* de Chopin.

## AFRIQUE DU NORD.

Le Comité de Cherchell a décidé d'adopter la commune sinistrée de Bornans et de lui allouer tous les ans une subvention. Le Comité de Sétif a décidé, dans sa réunion du 5 décembre, d'adopter définitivement le poste de secours de Neuville-Saint-Vaast et le poste de secours arrageois signalé comme très intéressant. Tous les efforts possibles seront faits pour soutenir ces deux postes de secours.

## Récompenses.

### LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du Président de la République du 12 mars 1921 (*Journal officiel* du 19 avril), a été nommée au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

M<sup>me</sup> Van Cleef, née Arpels (Esther), infirmière-major : infirmière-major qui a donné, en toutes circonstances, les plus belles preuves de zèle et de dévouement. Spécialisée dans le service des grands blessés et des brûlés, s'y est distinguée, tant par ses connaissances professionnelles que par son in-

lassable dévouement. Blessée au cours d'une opération chirurgicale, citée à l'ordre pour sa belle conduite lors du bombardement de l'hôpital de Compiègne, dont elle a assuré l'évacuation avec un calme et un courage remarquables.

### MÉDAILLE DE LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE. (Suite.)

Par décret du 27 novembre 1921 (*Journal officiel* du 6 décembre), le Président de la République a conféré la médaille de la Reconnaissance française à :

#### ARGENT

M<sup>me</sup> Buck (Margaret-Rose-Harman), de nationalité britannique, infirmière de l'U. F. F. : a servi, de septembre 1914 à janvier 1918, à Rennes, en Serbie, en Grèce, sur le bateau-hôpital *André-Le-*

bon, avec un dévouement sans pareil; est restée affectée aux formations de l'armée d'Orient pendant plus de deux ans; atteinte de paludisme, a dû cesser ses fonctions.

### MÉDAILLE DES ÉPIDÉMIES.

Par décision ministérielle du 9 décembre 1921 (*Journal officiel* du 12 décembre), la médaille d'honneur des Epidémies a été décernée aux membres de l'U. F. F. dont les noms suivent :

#### VERMEIL

A la mémoire de M<sup>lle</sup> Houdin (Jeanne), infirmière de l'U. F. F., hôpital n° 4 à Verdun.

#### BRONZE

M<sup>lle</sup> Barlet (Noëla-Charlotte-Mathilde), infirmière bénévole, hôpital auxiliaire n° 117, Janson-de-Sailly.

#### BRONZE (suite).

M<sup>me</sup> de La Taille (Hélène-Fannie-Laure), infirmière bénévole, hôpital auxiliaire n° 117, Janson-de-Sailly.

M<sup>lle</sup> Soulier (Eugénie-Jeanne), infirmière bénévole, hôpital complémentaire n° 18, Châlons-sur-Marne.

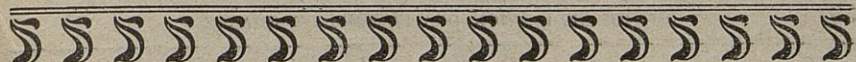
## Divers.

### AVIS.

#### A vendre au Siège Social :

1<sup>re</sup> série de 9 cartes postales du « Service scolaire » du bastion 42 (annexe de l'École de La Jonquière).

La carte : 0 fr. 25. La série de 9 cartes : 2 francs.



## DEUXIÈME PARTIE

### HISTORIQUE DES COMITÉS DE L'U. F. F. PENDANT LA GUERRE (1)

#### AFRIQUE DU NORD.

##### TUNISIE.

##### Comité de Tunis.

Nous ne croyons pouvoir mieux caractériser l'activité du Comité de Tunis, qu'en publiant le rapport présenté à l'Assemblée générale du 5 juin 1918.

Dès le début de la guerre, nous avons organisé un ouvroir au Palais des Sociétés françaises, mis gracieusement à notre disposition par M. Michaux, directeur général des Travaux publics.

En mai 1915, cet hôtel ayant été réquisitionné pour l'installation d'un hôpital temporaire, nous avons dû l'évacuer. M. Charlety, directeur général de l'Enseignement, voulut bien très aimablement nous donner asile dans deux superbes salles du lycée Carnot, où notre ouvroir continua de fonctionner.

Cet ouvroir, que dirigèrent avec tant de zèle et d'assiduité M<sup>me</sup> Revocat et M<sup>me</sup> Graziani, nous a permis d'envoyer en France, en Orient et dans le Sud tunisien, pour 80.000 francs environ de linge et de lainages. Cette somme ne représente que l'achat des tissus et des laines,

(1) Déjà publiés : gouvernement militaire de Paris, numéros de mai et juillet 1920; — groupes de Paris, numéro de janvier 1921; — 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> régions, numéro de septembre 1920; — 2<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régions, numéro de mars 1920; — 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régions, numéro de novembre 1920; — 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> régions, numéro de février 1921; — 10<sup>e</sup> région, numéro de mars 1921; — 12<sup>e</sup> région, numéro d'avril 1921; — 13<sup>e</sup> région, numéro de mai 1921; — 14<sup>e</sup> région, numéro de juin 1921; — 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> régions, numéro de juillet 1921; — 17<sup>e</sup> région, numéro de septembre 1921; — 18<sup>e</sup> région, numéro d'octobre 1921; — 21<sup>e</sup> région, numéro de novembre 1921; — 19<sup>e</sup> région, numéro de décembre 1921; — 20<sup>e</sup> région, numéro de janvier 1922.

car la confection de tous ces objets est due *entièrement* à l'activité des dames qui n'ont cessé de nous apporter leur très aimable concours.

Parmi nos premiers secours figurent de nombreuses caisses de pansements et linge usagé, expédiés à notre Siège central à Paris; des caisses de vêtements chauds et de linge que nous avons fait parvenir aux prisonniers français et belges, et des caisses de linge et lainages, à l'OEuvre du Soldat d'Afrique, fondée par la Banque de l'Algérie.

Le Service de Santé nous ayant demandé un millier de pansements individuels, nos infirmières se sont empressées d'en confectionner 1.500, qui ont été remis à l'hôpital du Belvédère.

Au départ de nos premiers contingents pour le front, nous avons organisé des distributions de paquets composés de : serviettes, chaussettes, cache-nez, chemises, tricots, caleçons, mouchoirs, savonnettes, chocolat et tabac.

M. le médecin principal Jaubert nous ayant signalé la détresse du peuple serbe, nous avons pu faire parvenir, par l'intermédiaire de M<sup>me</sup> la générale Vérand, des caisses de linge et pansements en Serbie.

Au 16 mai 1915, nous avons ouvert au Majestic-Hôtel, sous le nom d'Hôpital auxiliaire n° 101, un hôpital de 110 lits, sous la direction de M<sup>me</sup> Ublanc et de M. le docteur Lemanski. Après six mois et demi d'exercice, les envois de blessés ayant été suspendus, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de fermer. Nos infirmières, devenues libres, ont été demandées par le Service de Santé.

Dès la fermeture de notre hôpital, nos efforts se sont tournés vers les formations du Sud tunisien. M<sup>me</sup> Tauchon, présidente, et M<sup>me</sup> Dumas, vice-présidente, se rendirent jusqu'à Médenine, afin de voir par elles-mêmes quels étaient les besoins les plus urgents. A leur retour, nous avons organisé des envois périodiques d'eau minérale, 15.000 bouteilles, 6.682 denrées alimentaires, lait condensé, biscuits, thé, confitures, chocolat, légumes frais, oranges, citrons, linge, chapeaux, espadrilles, papier tue-mouches, désinfectants, poudre de pyrhètre, phonographe, jeux divers, cartes postales, papier à lettres, lunettes, crayons, pipes, tabac, cigarettes, pour une somme de 34.817 francs.

Nous avons été heureux de coopérer, avec la S. B. M. et l'OEuvre tunisienne de secours aux soldats, à l'amélioration de la santé de nos chers soldats, en envoyant dans le Sud tunisien des appareils à distiller et à épurer les eaux qui étaient très nuisibles. Notre part de dépense a été de 15.500 francs.

Nous avons fait placer à l'hôpital de Gabès des toiles métalliques aux portes et aux fenêtres, pour préserver les malades des mouches et des moustiques. Nous avons, en outre, fourni aux hôpitaux de Médenine, Déhibat, Ben Gardane, Tatahouine, des toiles métalliques, tulles, moustiquaires et de la gaze pour le même usage, papier goudronné pour toitures, vaisselle, matelas, toile à matelas, toiles de tentes, lessiveuses, baignoires, chauffe-bains, lampes Noël, lampes Brimus, fourneaux, etc., pour 45.000 francs.

Nous devons à la délicate attention du public d'avoir pu envoyer à

nos soldats 23.829 journaux et plus de 2.000 kilos de livres et revues.

Nous avons remis à des soldats partants et nous avons expédié sur les fronts de France et d'Orient pour 4.725 francs de pipes, tabac, cigarettes, fil, aiguilles, ampoules de teinture d'iode, savonnettes, briquets, crayons, couteaux, bougies, cartes postales, papier à lettres, vêtements cirés et jeux divers.

Nous avons fait parvenir aux troupes indigènes sur le front français, à la demande de leurs officiers, de la neffa, du fel-fel, des pois chiches, des chéchias, des instruments de musique arabes, des rubans pour décorations, des jeux, et le matériel nécessaire à l'installation de cafés maures. Dépense : 1.034 fr. 25.

Aux rescapés du *Gallia* nous avons distribué pour 1.026 fr. 25 de ceintures, savons, chaussettes et tricots. Aux rescapés du *Mont-Viso*, linge et jeux : 304 fr. 85.

Notre Comité ayant été sollicité de venir en aide aux orphelins de la guerre, nous nous sommes fait inscrire comme membres fondateurs, pour la somme de 150 francs.

Nous avons fait de nombreux dons à différentes salles de réunion dénommées « Foyer du Soldat » (915 francs environ de café, thé, limonades, sirops, jeux, sans compter les livres, les journaux et des encadrements offerts gracieusement par le généreux public).

Nous avons pris une part active à la constitution du Comité de secours aux prisonniers de guerre (œuvre d'essence gouvernementale, fondée le 5 octobre 1915). Quatre de nos membres font partie de son Conseil de direction et nous avons contribué à l'installation de cette OEuvre par un don de 2.500 francs.

Au début de l'année 1916, nous nous sommes intéressés aux Serbes évacués sur Bizerte, ainsi qu'à leurs malheureux compatriotes réfugiés en Tunisie et en Corse. Plusieurs dames de notre Comité sont allées à différentes reprises à Bizerte pour les visiter et leur porter secours. Nous avons fait appel à la charité tunisoise et nous avons reçu des montceaux d'effets neufs et usagés (3.000 kilos environ) que nous leur avons fait distribuer, en y joignant une somme de 1.000 francs votée par notre Comité pour acheter immédiatement le linge qui leur manquait. A cette somme, on peut ajouter un millier de francs employés ultérieurement à leur procurer différentes douceurs.

En collaboration avec la S. B. M. et l'OEuvre tunisienne de secours aux soldats, nous avons fondé, à cette même époque, le Comité franco-serbe, débutant par la « Journée russo-serbe », et consacrant les deux tiers du produit de cette « journée » aux hôpitaux serbes de Tunisie. Depuis, à différentes reprises, nos infirmières détachées à l'hôpital serbe de Sidi-Fatallah ont eu recours à notre Comité pour diverses améliorations dans leurs divisions.

Plusieurs fois, nous avons remplacé ou fait réparer des appareils de prothèse à des mutilés nécessiteux, dont la détresse nous avait été signalée.

Nous avons aidé le Comité de Sfax, par une somme de 1.000 francs, à l'installation de son dispensaire et par un don de 325 francs de laine à tricoter.

Aux 1<sup>er</sup> janvier 1917 et 1918, notre Comité a voté une somme de 500 francs pour aider la Société de bienfaisance à chauffer les enfants de mobilisés.

Chaque année, pour la fête des Rois, nos dames conseillères et notre Comité se sont rendus à l'hôpital militaire du Belvédère et ont fait à tous les malades une ample distribution de douceurs, pour une somme de 500 francs environ.

Sur la demande du Comité central de Paris, notre Comité avait pris l'initiative, en 1916, de la rééducation professionnelle des mutilés de la guerre. Ce projet n'ayant pu recevoir son exécution et un Comité s'étant formé en février 1918 dans ce même ordre d'idées, à l'hôpital de Salambo, trois de nos membres : M<sup>me</sup> Cirier, M. Herrmann, M. Raichlen, y ont représenté l'U. F. F., qui a voté, pour l'organisation de cette OEuvre si intéressante, une somme de 2.000 francs.

Notre Comité a voté une subvention de 200 francs pour aider l'OEuvre des bibliothèques roulantes à se constituer.

En résumé, nous avons dépensé :

Linge et lainages confectionnés à l'ouvroir.....	80.000 »
Appareils à épurer et à stériliser les eaux dans le Sud tunisien.....	15.500 »
Eau minérale pour le Sud.....	6.682 60
Dénrées diverses, linge, chapeaux, etc., etc.....	34.817 40
Toiles métalliques, toiles de tentes, etc., etc.....	4.500 »
Objets divers remis aux soldats expédiés sur tous les fronts.....	4.725 »
Troupes indigènes au front français.....	1.034 25
Rescapés du <i>Gallia</i> .....	1.026 »
Rescapés du <i>Mont-Viso</i> .....	304 85
Orphelins de la guerre.....	150 »
Foyers du soldat.....	915 »
Installation du Comité de secours aux prisonniers de guerre.....	2.500 »
Réfugiés et hôpitaux serbes.....	3.000 »
Au Comité de Sfax.....	1.325 »
Chaussures aux petits Français.....	1.000 »
Fête des Rois à l'hôpital du Belvédère.....	2.000 »
Fondation du Comité de rééducation des mutilés à l'hôpital de Salambo.....	2.000 »
Bibliothèques roulantes pour les prisonniers de guerre.....	200 »
TOTAL.....	161.680 10

Nous avons, avec empressement, prêté notre concours gracieux à l'organisation des « journées » ci-après : le Drapeau belge, le « 75 », la Journée russo-serbe, la Journée britannique, la Journée de la rose belge, la Journée de l'Afrique du Nord. Nous saisissons cette occasion pour remercier très chaleureusement les dames chefs de secteurs et la phalange de jeunes filles et jeunes gens qui ont assuré, par leur zèle et leur amabilité, le succès de ces différentes ventes.

Nous avons eu, en collaboration avec d'autres œuvres : la soirée artistique au profit des Croix-Rouges française et italienne, et la Jour-

née tunisienne du Soldat, en 1915; la loterie tunisienne du Soldat, en 1916; la soirée artistique du 11 avril 1917; la fête foraine des 6 et 7 mai 1916 et celle du 4 novembre 1917, dues toutes deux à la généreuse initiative de M. Barsotti, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de Tunisie, qu'on ne saurait trop féliciter des prodiges qu'il accomplit pour venir en aide aux œuvres de guerre.

Lorsque notre hôpital fut fermé, désirant, par ces temps difficiles, venir en aide aux indigènes de notre ville, notre Comité avait voté à l'unanimité la création d'un dispensaire-école dans le quartier Hal-faouine, qui en était dépourvu. L'installation était achevée; mais, le 11 mai 1917, le retour des blessés d'Orient ayant nécessité la réouverture de notre hôpital, nous avons jugé plus sage de laisser en suspens le projet du dispensaire pour nous consacrer complètement à nos soldats.

Depuis cette date, notre hôpital a fonctionné sous la direction très compétente de M. Chenel qui, avec un dévouement admirable et le plus grand désintéressement, a partagé tout son temps entre cette tâche absorbante et le Comité de secours aux prisonniers de guerre.

La partie médicale a été assurée par M. le docteur Lory, que nous nous félicitons d'avoir eu dans notre formation. A lui et à M. Chenel nous adressons nos remerciements les plus chaleureux.

L'installation si complète de notre salle d'opérations a été due à la générosité de notre sympathique secrétaire général, M. le docteur Braquehaye, qui a eu l'extrême amabilité de nous prêter sa table d'opérations et ses instruments de chirurgie. Nous l'en remercions tout particulièrement.

Nos infirmières furent dirigées par M<sup>me</sup> Bongarts-Lebbe, notre distinguée directrice du personnel et de l'enseignement, qui, outre le service de notre formation, a assuré encore la direction de nos infirmières détachées à l'hôpital du Belvédère et, malgré cette double tâche, a professé des cours aux nouvelles élèves. Nous ne louerons jamais assez son zèle et son activité.

Félicitons aussi nos infirmières du Majestic, qui ont eu un service très fatigant, sans un jour de repos, en raison de leur nombre restreint, imposé par la répartition de toutes nos infirmières dans quatre hôpitaux de Tunis.

La direction de la lingerie a été assurée par M<sup>me</sup> Piétri, aidée de M<sup>me</sup> Raichlen, de M<sup>me</sup> Queyrel, à qui ont bien voulu se joindre M<sup>me</sup> Lecombe et M<sup>me</sup> Campagne.

Le bureau des entrées et le vestiaire ont fonctionné sous la direction de M<sup>me</sup> Pedelupe et de M<sup>me</sup> Alix.

L'économat, qui avait été si bien dirigé par M<sup>me</sup> Dumas, vice-présidente, a été pris, après elle, par M<sup>me</sup> Mayet, qui a rempli ces fonctions de façon parfaite, aidée de M<sup>me</sup> Baille.

Nous ne trouvons pas d'éloges à la hauteur de la tâche assumée par toutes ces dévouées collaboratrices. Nous les prions d'agréer l'expression de notre profonde gratitude.

Nous nous faisons un plaisir et aussi un devoir d'adresser nos très

vifs remerciements à la société « la Croix-Verte », qui nous a aidés avec tant de dévouement au transport de nos grands blessés à notre hôpital.

Nous remercions également la musique du 126<sup>e</sup> territorial et la musique des zouaves qui, chacune à leur tour, vinrent, une fois par semaine, offrir à nos malades le charme si justement apprécié de leurs auditions musicales.

Indépendamment de tous ces travaux, tous les ans, au 1<sup>er</sup> novembre, le Comité a porté fidèlement au cimetière un pieux souvenir à la mémoire de nos soldats qui reposent ici, loin des leurs.

Le 3 novembre, la Société fait célébrer une messe de *Requiem* pour nos officiers, sous-officiers, marins et infirmières tombés au champ d'honneur.

Nous avons eu à déplorer, le 3 juin 1917, le décès du vénéré colonel de Labonne, délégué régional de notre Société depuis sa fondation en 1895. Nous adressons à M<sup>me</sup> de Labonne, notre vice-présidente si dévouée, nos condoléances les plus attristées.

En 1915, la santé du colonel de Labonne ne lui permettant plus de remplir activement ses fonctions dans notre Société, M. Dumas, président du tribunal civil de Tunis, voulut bien le remplacer jusqu'en mai 1917, date à laquelle la haute situation qui l'appelait à la Cour d'appel de Rabat nous priva de ses conseils éclairés et de son activité inlassable.

Nous prions M<sup>e</sup> Cirier, notre distingué délégué actuel, d'agréer ici l'expression de toute notre reconnaissance pour avoir bien voulu accepter cette nouvelle charge, continuant ainsi la sollicitude qu'il a toujours témoignée à notre OEuvre.

Avant de clore ce rapport, nous avons le devoir de faire connaître que notre Société doit un témoignage tout particulier de reconnaissance à la presse locale qui, pendant nos cinq années d'épreuves, l'a si puissamment secondée en lui accordant, à titre absolument gracieux, la plus large hospitalité dans ses colonnes. Aussi notre Comité lui adresse-t-il, en son nom et au nom de l'OEuvre, ses plus vifs et plus sincères remerciements.

Nous devons mentionner aussi que de nombreuses personnes étrangères à notre groupe sont devenues les bienfaitrices de nos chers soldats par leur générosité inépuisable en dons périodiques, dons en nature, souscriptions, offrandes, etc., etc... C'est grâce à leurs libéralités, qu'il nous a été possible de réunir tous les dévouements qui nous ont permis d'accomplir notre tâche.

## MAROC.

### Comité de Casablanca.

Une organisation de la Croix-Rouge a existé à Casablanca, presque tout de suite après le débarquement des troupes du corps d'occupation.

Cette organisation est devenue régulière par une décision du 19 avril 1916, qui l'affilia au *Comité central de l'U. F. F.*

Jusqu'en 1917, l'action de la Croix-Rouge de Casablanca s'étendait partout où des besoins à secourir lui étaient signalés. Mais, à partir de cette époque, en coordonnant et en intensifiant l'action des différents comités marocains de la Croix-Rouge française, M<sup>me</sup> la maréchale Lyautey lui assigna un secteur spécial, qui comprend les subdivisions de Casablanca et de Tadla-Zaïan, moins les postes d'Oued-Zem, Sidi-Lamine et Kénifra. L'action du Comité s'est donc étendue, de 1916 à 1917, à tous les fronts de guerre de France et du Maroc et, de 1917 à 1918, à son secteur spécial du Maroc et également au front de France. Il a créé des œuvres particulières, telles que : le Noël du Soldat, l'OEuvre de Pâques des hôpitaux et formations sanitaires du Maroc; il subventionne des œuvres diverses : les Orphelins de guerre, les Foyers du Soldat, la Pouponnière, etc.

Tous les corps de troupes embarquant ou débarquant au Maroc ont reçu une ample distribution de tabac, de vêtements et d'objets utiles. Les chiffres ci-dessous donnent une idée de l'activité déployée par la Société en général et par son ouvroir en particulier.

De 1916 à 1918, le budget de l'œuvre s'est élevé à 112.053 francs, dont 31.178 francs ont été consacrés aux orphelins de guerre.

En 1916-1917, les envois de vêtements chauds, consistant en tricots, cache-nez, passe-montagne, plastrons, chemises, chaussettes, etc., se sont élevés à 6.488 et à 6.483 en 1917-1918, soit au total : 12.971 vêtements divers, sans préjudice des envois importants de livres, illustrations, tabac, pipes, jeux, couteaux suisses et objets divers, utiles aux soldats en campagne.

### ADDENDUM à l'Historique de la XIX<sup>e</sup> région.

Par suite d'une erreur de copie, relevée seulement après la publication de notre numéro du 1<sup>er</sup> décembre dernier, une omission s'est produite dans le compte rendu concernant le Comité d'Alger. Il s'agit du passage, que nous nous empressons de rétablir ci-dessous, relatif à M<sup>me</sup> Sesini, la dévouée secrétaire du Comité :

Une mention toute spéciale est due à M<sup>me</sup> Sesini, secrétaire, déjà en fonctions bien avant la mobilisation, connaissant tous les rouages de l'OEuvre et qui en est restée la cheville-ouvrière pendant toute la durée des hostilités. Son dévouement, supérieur même à son endurance, l'a fait demeurer à son poste alors que sa santé lui eût imposé un repos absolu.

Le Comité central lui a décerné, en reconnaissance de ses éminents services, la médaille d'or de la Société.

## Chronique des Croix-Rouges.

### LA CROIX-ROUGE, ŒUVRE POPULAIRE.

On lit dans le *Bulletin de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge* (octobre-novembre 1921) deux discours et un appel qui présentent un réel intérêt. Le premier discours fut prononcé par sir Claude Hill, le 9 novembre 1921, à la III<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail à Genève; il prend pour thème principal la pensée suivante : « Les pertes en vies humaines, du fait des maladies et accidents évitables, sont chaque année de beaucoup plus élevées que celles qu'occasionnent les guerres les plus effroyables. Pour mettre un frein à de telles pertes, il faut que les Croix-Rouges s'attellent avec ardeur à l'enseignement de l'hygiène au peuple. »

On ne saurait insister trop sur l'importance d'un tel enseignement, quand on rappelle, après sir Claude Hill, que, pendant les quelques mois où sévit l'épidémie de grippe aux Indes, en 1918, on ne compta pas moins de 6 millions de décès; le Département de Santé publique de Washington évalue à 8 millions le nombre des Américains qui, dans un délai plus ou moins bref, sont condamnés à mourir de tuberculose; en Angleterre, sur 2.500.000 hommes de 18 à 42 ans, 900.000 seulement sont aptes physiquement au service militaire actif; les statistiques de l'assurance maladie, en Angleterre, démontrent que les 10 millions d'assurés perdent annuellement par maladie 80 millions de journées, soit 250.000 années!

Voilà, certes, des chiffres officiels impressionnants. Loin de moi la pensée de rejeter sans examen le projet d'une loi d'assurance sociale contre la maladie, mais les faits que je viens de citer nous laissent assez entendre qu'une telle loi ne fera que créer des charges énormes si *tous les citoyens*, sans exception, ne s'efforcent de rendre la maladie plus rare. Je ne vois qu'une seule organisation qui soit assez puissante pour réaliser l'éducation hygiénique du peuple, c'est la Croix-Rouge. Multiplier les infirmières visiteuses et les infirmières scolaires, c'est déjà faire beaucoup. En ce qui concerne ces dernières, je sais l'éloge qu'en font mes confrères, médecins inspecteurs des écoles, qui, en nombre infime, ont l'avantage d'en posséder. A une époque où les jeunes filles ont plus qu'en tout autre temps la conviction qu'il est de leur devoir de ne pas assister passivement à l'évolution de la société, quelle tâche plus utile pourrait s'offrir à elles et quel apprentissage plus merveilleux en vue de leur ménage futur, que celui qui s'offre à elles dans l'œuvre si maternelle et si populaire de l'infirmière scolaire!

Nos infirmières font donc de bonne éducation d'hygiène, mais elles atteignent surtout l'enfant et, par lui, la mère. Une de mes dernières chroniques était consacrée à l'activité des Croix-Rouges dans les milieux ouvriers; il faut avouer que, de ce côté, nous avons presque tout à faire, mais déjà les bonnes volontés se manifestent et il faut espérer que bientôt nous passerons largement à des réalisations pratiques très nombreuses.

Sir Claude Hill donne une formule excellente quand il dit : « Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, basées sur un recrutement populaire, semblent être admirablement qualifiées pour prêcher la croisade de l'hygiène: » Il a cent fois raison. Il nous faut un recrutement populaire. La multiplication des sections cadettes, sous la direction de nos trois grandes sociétés françaises, sera peut-être le point de départ de ce recrutement.

Le docteur René Sand, dans le discours prononcé à la suite de celui qui m'a suggéré les lignes qui précèdent, dit qu'en Angleterre les enfants d'âge scolaire sont au nombre de 7 millions. Parmi ceux-ci, un million est notablement entravé dans son développement physique et intellectuel, et un autre million est totalement privé d'instruction par les infirmités ou la maladie. « Un enfant sur trois est donc voué à l'ignorance, à la souffrance, parfois à l'invalidité. »

Je suis certain que les sections cadettes de Croix-Rouges et l'action de l'infirmière scolaire apporteront aux fléaux qui diminuent l'enfance le remède demandé. Isolé, le médecin inspecteur scolaire peut bien peu de chose. Je sais par expérience personnelle combien l'œuvre est difficile pour lui, qui n'a qu'une action illusoire sur les familles qu'il n'a pas le temps matériel d'instruire. Il ne lui appartient pas, par exemple, d'obliger ces familles à traiter un enfant mentalement anormal, si l'anomalie n'est pas assez accentuée pour être préjudiciable aux autres enfants de la classe. Et cela est profondément regrettable.

Du jour où les parents seront amenés à comprendre leurs devoirs d'hygiène et la nécessité sociale qu'il y a, à soigner toutes les maladies de l'enfant (mentales comme physiques), le déchet de la société sera diminué.

Aux temps de Sparte, la mort déblayait la société de ses infirmes; aujourd'hui, c'est à l'œuvre sociale de la Croix-Rouge de débarrasser le pays de ses innombrables infirmes en leur donnant non la mort, mais la santé.

L'œuvre est immense; elle commence avec la prophylaxie antivénéérienne, antituberculeuse et antialcoolique, se continue par l'enseignement ménager, l'hygiène domestique, la puériculture; elle se poursuit à l'école et pourrait se compléter un jour par l'organisation de l'orientation professionnelle, qui est l'utilisation au mieux des aptitudes physiques et mentales que nous avons contribué à développer et à soigner. Enfin l'atelier, l'usine, l'exploitation minière ou agricole, toutes les professions pour mieux dire, profiteront de l'enseignement de la Croix-Rouge, qui prévient accidents et maladies et apprend à soigner sans retard le mal qui n'a pas pu être évité.

Le docteur Sand développe de façon très claire les méthodes préconisées par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge dont, on le sait, le but principal est l'éducation populaire. Mes considérations brèves sur ce sujet ne sauraient remplacer la lecture de ce discours, qu'il n'est pas inutile de lire avec soin, et où nous avons beaucoup à retenir et à transporter dans le domaine pratique.

L'œuvre de la Croix-Rouge repose tout entière sur la science médicale; elle procède de la collaboration des intelligences, éclairées par le médecin, en vue de protéger la santé publique; elle aboutira à créer un état



d'esprit qui permettra l'élaboration et surtout l'application pratique des lois médico-sociales. Il faut donc que le médecin vienne à la Croix-Rouge. Le docteur Depage, dans son appel aux médecins belges, le proclame et en expose toutes les raisons. Il dit entre autres choses : « Partout où l'évolution a atteint son plus haut degré, la médecine sociale constitue la base, ou au moins une partie essentielle de la législation sociale... Et l'homme d'Etat modèle sera un sociologue médecin. » — « Pour le médecin, la tâche change avec le temps; les situations nouvelles exigent des remèdes nouveaux et entraînent avec elles d'autres devoirs, d'autres obligations. » Et il propose de résumer ces obligations nouvelles sous le vocable de *sanitation*. En elle se résume la protection de la vie de la famille et de la vie industrielle, ainsi que la prophylaxie tout entière, toutes choses dont l'outil est l'hygiène.

Comment conduire à bien la tâche sans le médecin? Et comment juger le médecin qui se refuserait à collaborer à cette tâche? La Croix-Rouge ne place pas son activité dans le domaine de la clinique qui est celui du médecin. Il faut répéter sans se lasser que nous ne sommes pas les concurrents illégaux du médecin; le terrain de notre action est l'hygiène avant tout, et en cela nous sommes les collaborateurs du médecin comme le médecin doit être notre collaborateur : « Il y va de l'avenir économique du pays; il y va de l'honneur de la profession médicale. » C'est la conclusion même du professeur Depage.

D<sup>r</sup> H.-M. FAY.

## Causerie médicale.

### COMMENT SE PRÉSERVER DE LA GRIPPE.

Les froids et l'humidité de l'hiver ont amené une recrudescence de la grippe avec son cortège de complications.

Cette maladie a une diffusibilité très grande et on l'a vue, dans certains cas, frapper presque simultanément une grande partie des habitants d'une même localité.

Elle est contagieuse. MM. Netter et Bourges citent à ce sujet l'observation bien probante de Proust : c'est celle du paquebot *Saint-Germain*, parti de Saint-Nazaire avec un état sanitaire excellent jusqu'au moment où l'on embarqua une personne qui, le lendemain même, fut prise de grippe et transmit la maladie à 154 passagers.

L'incubation de la grippe est très courte (deux ou trois jours) et c'est la brièveté de cette période qui explique la rapidité avec laquelle la maladie se dissémine dans certains cas.

Est-il possible de se préserver de la grippe? Il est notoire que l'observation de précautions judicieuses donne de fortes chances d'échapper à la contagion.

Le froid, on le sait, joue un rôle important dans la genèse de l'affection. Il agit en diminuant la résistance de l'organisme vis-à-vis des microbes. L'hygiène personnelle joue donc ici un rôle très important. Tout le monde sait qu'il faut se bien couvrir en hiver, tenir ses pieds chauds et les préserver de l'humidité. On ne sortira pas à jeun et l'on ne peut qu'approuver l'habitude d'absorber du thé ou du café à une bonne température avant d'aller à ses affaires, le matin.

Il ne faut sortir qu'ayant bien chaud, car l'organisme conserve un certain temps sa provision de calorique qui le préserve contre les intempéries.

On respirera par le nez et non la bouche ouverte. On évitera, en temps d'épidémie, de se servir des transports publics et de séjourner dans les grandes agglomérations humaines; elles sont d'autant plus dangereuses qu'elles se trouvent dans des locaux plus mal aérés, plus obscurs et que la foule y est plus dense.

Il est démontré aujourd'hui que ce sont les exsudats des fosses nasales et de la gorge des personnes atteintes qui propagent la maladie. Hall, Olitsky et Gates, ayant, en effet, introduit des sécrétions nasopharyngiennes de sujets atteints de grippe dans la trachée d'un lapin, ont vu se développer la maladie chez cet animal.

C'est par les mêmes voies (nez, gorge) que le contagion pénètre dans l'organisme des personnes saines.

La conclusion logique est de faire quotidiennement de l'antisepsie des voies aériennes supérieures. Dans ce but, on instillera plusieurs fois par jour dans les fosses nasales deux ou trois gouttes d'huile résorcinée ou goménolée au cinquantième (mettre la tête du sujet en arrière, lui recommander d'inspirer par le nez et introduire le liquide avec un compte-gouttes). On peut encore faire des pulvérisations d'huile antiseptique dans les narines (on trouve de nombreux modèles de pulvérisateurs chez les pharmaciens). Il ne faut pas employer l'huile mentholée chez les enfants, car elle est souvent très mal supportée.

En outre, on se gargarisera avec de l'eau bouillie tiède, additionnée d'un antiseptique faible (une pincée de borate de soude, ou une cuillerée à café d'eau oxygénée au dixième par verre d'eau, etc.). Si la gorge était rouge et irritée, on ferait des badigeonnages avec de la glycérine iodée à 1 p. 80, par exemple. Les inhalations d'eucalyptus, de goménol sont également à conseiller.

On se lavera soigneusement les mains avant les repas.

Si, malgré ces précautions, l'on ressentait à certains symptômes caractéristiques (mal de tête, courbature, etc.) que l'on est atteint de grippe, il faudrait rentrer chez soi, se mettre au lit, absorber des boissons chaudes et ne pas hésiter à appeler un médecin.

Tout sujet atteint devra être isolé. Ses crachats seront recueillis dans un récipient à demi rempli d'un liquide antiseptique. Les mouchoirs et autres objets ayant servi au malade, le local dans lequel il aura séjourné, seront désinfectés. On empêchera, de cette manière, la dissémination des microbes.

On se souvient que, pour éviter la contagion pendant la grande épidémie de grippe, à la fin des hostilités, les médecins qui séjournaient de longues heures parmi les malades utilisaient un masque spécial, tel que celui préconisé par MM. Vincent et Lochon. Il est constitué « par six couches de tarlatane superposées formant une cagoule qui enveloppe complètement la tête; on tient cette cagoule éloignée de la tête par un cadre léger en forme de visière frontale saillante, montée sur deux demi-cercles métalliques qui épousent la forme du crâne. Une lame transparente remplace naturellement la tarlatane devant les yeux (1) ».

Les sujets convalescents conservent pendant assez longtemps le contact de la grippe dans leur nez et leur gorge. Ils devront donc procéder régulièrement, et tant que le médecin le jugera utile, à des soins antiseptiques de la bouche, du nez et de la gorge (lavages, gargarismes, badiageonnages de bouche et pulvérisations nasales).

D<sup>r</sup> Pierre SÉE.

## Sur le traitement de la tuberculose

par le Docteur R. BURNAND,  
Médecin directeur du Sanatorium populaire de Leysin.

(Extrait de l'article paru dans la *Revue Internationale d'Hygiène publique*.)

L'effort des hygiénistes, des philanthropes et des médecins contre la tuberculose, envisagée comme maladie sociale, a pris, depuis la guerre, un caractère d'énergie méthodique et d'universalité qui autorise les meilleurs espoirs.

Il importe cependant d'attirer l'attention des médecins et du public sur quelques aspects de la question et sur quelques principes essentiels dont la méconnaissance serait de nature à annihiler les effets que nous attendons des mesures d'ordre social à prendre contre la tuberculose.

Parmi les plus redoutables obstacles qui s'opposent à l'application large des mesures d'hygiène sociale propres à limiter l'extension de cette maladie, je me propose d'en envisager ici deux qui sont de première importance. Ce sont : d'une part, l'intrusion toujours plus effrontée du « charlatanisme » pharmaceutique ou médical dans le traitement de la tuberculose; d'autre part, les idées erronées qui ont cours dans le public et dans beaucoup de milieux médicaux sur la thérapeutique de la phthisie.

### I.

Il est vain de multiplier les dispensaires et les consultations destinés aux tuberculeux, tant que la grande majorité de ceux-ci continueront à

(1) *Prophylaxie des maladies transmissibles*, par BERTIN-SANS et CARRIEU.

se porter en foule vers les cliniques spéciales où sont mis en œuvre les traitements dangereux ou simplement inefficaces qui, par la voie de la publicité la plus adroite et la moins scrupuleuse, attirent l'attention de la foule. Le danger de ces cliniques est manifeste. Elles font perdre au tuberculeux un temps précieux et laissent aux lésions débutantes, encore réparables, le loisir de s'aggraver et de dépasser l'époque de la curabilité.

Or, ces cliniques spéciales sont légion, et c'est un lieu commun de répéter que chaque semaine, sinon chaque journée, voit apparaître dans quelque feuille politique, où cette réclame n'a que faire, l'annonce d'une panacée antituberculeuse.

Que ces réclames attirent vivement l'attention de bacillaires impatientes de guérir, peu disposés à se soumettre à la lenteur inévitable des meilleures méthodes thérapeutiques, cela n'a rien pour surprendre.

Il faut conclure de ces considérations que la lutte contre la tuberculose doit inscrire en tête de son programme général, cet article : « Lutte contre le charlatanisme. »

Certes, il est légitime de chercher un remède à la tuberculose, mais avant de saisir le public d'une nouvelle découverte, avant de mettre dans le commerce, comme efficace, une médication nouvelle, entourons-nous des garanties les plus sérieuses et contrôlons-nous, nous-mêmes, par la critique la plus exigeante.

Combien de méthodes préconisées, depuis vingt ou trente ans, contre la phthisie, ont-elles réellement fait la preuve de leur utilité, et combien sont restés debout, de ces médicaments merveilleux? Et, pourtant, tous ont passé, pendant six mois, une année ou davantage, pour utiles ou curatifs.

### II.

L'effort entrepris dans la prophylaxie sociale contre la propagation de la phthisie doit s'appuyer sur des connaissances médicales exactes et précises. Il est essentiel même que le public soit informé des principes généraux qui doivent inspirer le traitement de cette affection. Les médecins, en général, et plus particulièrement ceux qui se destinent à la phthisiologie, doivent recevoir un enseignement spécialisé.

En premier lieu, on doit s'élever avec vigueur contre l'opinion défaitiste, qui s'obstine à considérer la tuberculose pulmonaire comme incurable.

S'il est vrai que la tuberculose est curable, surtout lorsqu'elle est traitée dès le début de son évolution, il demeure incontestable que nous disposons aujourd'hui de méthodes thérapeutiques capables de provoquer la cicatrisation des phthisies confirmées, même des phthisies graves; la tuberculose guérit moins souvent que les médecins ne le disent, mais plus souvent que le public ne le croit. Si cela n'était pas, les phthisiologistes et médecins de sanatoria seraient les premiers à abandonner une spécialité décevante qui ne leur donnerait que des déboires.

Il faut qu'un malade placé dans un établissement de cure n'ait d'autre

but et d'autre espoir que d'en sortir guéri, c'est-à-dire exempt de tout signe de tuberculose évolutive et ayant cessé d'être contagieux.

Comment donc concevoir, dans ses grandes lignes, le traitement de la tuberculose pulmonaire?

Le premier soin des médecins, et le premier effort que doit, de son côté, fournir le public, vitalemment intéressé à ce que les mesures les plus rationnelles et les plus promptes soient prises pour guérir ses malades et préserver ses bien portants, c'est de se rendre compte, par un *diagnostic précoce*, de tout début d'infection tuberculeuse.

En matière de prophylaxie sociale, il n'est pas nécessaire de chercher et d'appliquer les méthodes d'une sémiologie clinique minutieuse.

Le seul diagnostic qui importe pratiquement est le *diagnostic de la tuberculose contagieuse*, que révèle la présence du bacille de Koch dans les produits sécrétés. Tout cas suspect doit être, immédiatement et sans vaine pusillanimité, soumis à l'analyse bactériologique. Les médecins doivent adopter systématiquement cette habitude et, dès qu'ils se trouvent en présence d'un toussueur, exiger l'analyse.

Le public doit se prêter de bonne grâce à cet examen bactériologique précoce. Si le médecin n'en prend pas lui-même l'initiative, il faut enseigner au malade ou à son entourage à faire pratiquer spontanément cet examen élémentaire.

Il faut que le public, dès aujourd'hui, soit averti du moyen simple, qui est à la portée des plus modestes et des plus ignorants, de faire lui-même le diagnostic de la tuberculose qui vient de l'atteindre.

Le premier soin du médecin doit être de formuler le diagnostic du cas avec la plus grande minutie. Tant que nous ne serons pas en possession d'un remède spécifique pour la tuberculose, nous devons varier nos méthodes de traitement selon la forme de tuberculose spéciale, individuelle, qu'il s'agit de combattre.

La tuberculose pulmonaire, pour ne parler que de celle-ci, réalise en pratique des formes anatomo-cliniques innombrables. Chacune de ces formes exige des mesures thérapeutiques spéciales.

Il n'y a pas une tuberculose, il y a des tuberculeux. Les « bacillaires » ont beau être réunis dans la même catégorie clinique par l'unicité du microbe qui les a contaminés, ils n'en réalisent pas moins des tuberculoses « personnelles » infiniment variées d'aspect, d'évolution, de pronostic, et qui sont positivement des maladies différentes.

Si l'on veut soigner un tuberculeux, il est absolument nécessaire de le soigner pour lui-même, selon la formule qui lui convient et qui convient à lui seul.

C'est pourquoi l'on ne peut s'empêcher de trouver ridicules et vaines des phrases comme celle-ci, qui sont des doctrines sévères que beaucoup de médecins appliquent sans discernement : « La tuberculose ne guérit que par le repos, ou que par l'engraissement, ou que par le travail, ou que par l'amaigrissement. »

Quand on a soigné de nombreux malades, on s'aperçoit bientôt qu'il y a des tuberculeux qui s'aggravent sans cesse en prenant des kilo-

grammes et qui s'améliorent très vite pour peu qu'on les fasse marcher à outrance et perdre leur surcharge graisseuse; qu'il y a tel tuberculeux, ancien surmené professionnel, qui a supporté vingt ans de lésions graves, même cavitaires, tant qu'il avait, pour leur résister, le stimulant moral de son travail, l'équilibre solide de ses fonctions digestives et nerveuses assuré par son activité quotidienne, et qui, le jour où on le met au lit pour « faire tomber sa fièvre », voit aussitôt se disloquer cet équilibre général, perd son sommeil et son appétit, s'inquiète de sa fièvre et la fait monter d'autant, et parfois meurt très vite, tout simplement parce qu'il se soigne.

Le docteur Dumarest d'Hauteville a insisté, dans un article consacré à la cure de travail chez les tuberculeux, sur le contraste vraiment chargé d'ironie qui existe entre les sanatoria allemands, où la rigueur de la chaise-longue est appliquée avec une exactitude toute militaire, et les sanatoria anglais nouveau style, où la cure de travail est pratiquée, où les patients « bûchent » assidûment, en bras de chemise, à charger des tombereaux de terre lourde. Système de repos pour tous, système de travail pour tous : vérité polluée de 50 p. 100 d'erreur, dans un sens et dans l'autre.

Même méprise en ce qui concerne les médicaments : les uns affirment que la tuberculine guérit la tuberculose. Cela est faux. La tuberculine guérit quelques tuberculeux, à désigner très soigneusement; elle en tue rapidement bien d'autres.

De même pour les sérums, le pneumothorax, pour toutes les médications dites « antituberculeuses ». Aucune n'est bonne pour tous les bacillaires; chacune est bonne pour quelques-uns, néfaste pour beaucoup d'autres.

C'est l'affaire des médecins, affaire de tact et de sens clinique, de discerner les indications thérapeutiques propres à chaque cas particulier.

On peut affirmer que, si cette adaptation du remède spécial à l'indication qui lui correspond légitimement est un jour bien connue des phthisio-thérapeutes, le traitement de la maladie tuberculeuse individuelle, et donc le traitement de la tuberculose en général, sera fécond de résultats excellents.

Les traitements que nous possédons déjà contre la tuberculose sont assez puissants, chacun dans le domaine particulier de ses indications respectives, pour nous permettre d'atteindre sans trop d'impatience le remède spécifique.

Ces médications sont, en première ligne, *le traitement sanatorial*, qui donne les meilleurs résultats à l'attitude. *La cure de travail* constitue, de son côté, une thérapeutique *efficace* et puissante dans un certain nombre de cas. Quand j'aurai cité encore *l'héliothérapie*, dont les effets sont si merveilleux dans les tuberculoses chirurgicales, *le pneumothorax artificiel*, *les tuberculines*, *la créosote* et ses dérivés, *l'huile de foie de morue*, j'aurai cité les méthodes fondamentales de traitement entre lesquelles les praticiens ont à choisir ou, plutôt, qu'ils ont à leur disposition pour guérir un grand nombre de tuberculeux.

L'énumération de ces méthodes essentielles ne doit point faire penser que nous dénonçons toute valeur à d'autres médications proposées contre la tuberculose.

Nous avons donc le temps d'attendre le remède spécifique.

Pour entreprendre largement et utilement les travaux spéculatifs et appliquer les méthodes expérimentales d'où sortira cette découverte urgente, il faudrait que le programme de lutte générale contre la tuberculose comportât la création de laboratoires richement dotés où des savants, mis par des honoraires suffisants à l'abri du besoin et libérés ainsi du devoir astreignant de la clientèle, puissent consacrer leurs efforts, leur science et leur vie à la poursuite du médicament antituberculeux qui doit exister dans la nature et que nous devons trouver.

D<sup>r</sup> H.-C.

## U. F. F.

L'UNION des FEMMES de FRANCE se compose de membres titulaires, associés, adhérents et auxiliaires.

La cotisation annuelle minimum est de 10 fr. pour les membres titulaires et associés. Les hommes ne peuvent être que membres associés.

La cotisation est de 5 fr. pour les membres adhérents (hommes et femmes).

Le rachat de la cotisation peut être effectué moyennant un versement minimum de 200 fr. pour les membres titulaires et associés et de 100 fr. pour les membres adhérents.

Un versement minimum de 1.000 fr. confère le titre de membre bienfaiteur.

L'Œuvre, étant reconnue d'utilité publique, est susceptible de recevoir des dons et des legs.

Les noms des donateurs, des membres bienfaiteurs et des membres perpétuels sont affichés dans la Salle des Conférences.

**Prix de l'abonnement : 5 fr. par an**

Le Gérant : LEFORT-LAVAUZELLE.

PARIS, 124, BOULEV. ST-GERMAIN, ET LIMOGES. — IMP. MILITAIRE CHARLES-LAVAUZELLE ET C<sup>o</sup>.

## Imprimerie et Librairie militaires CHARLES-LAVAUZELLE & C<sup>o</sup>

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 8.500.000 FRANCS

PARIS, 124, Boulevard Saint-Germain (6<sup>e</sup>) — 62, Avenue Baudin, LIMOGES

### Recueil des documents intéressant la législation des pensions (Loi du 31 mars 1919):

I<sup>re</sup> PARTIE: Du 28 janvier 1919 au 8 mars 1920. Vol. in-8° de 534 p... 7 50

II<sup>e</sup> PARTIE: Du 10 mars 1920 au 15 janvier 1921. Vol. in-8° de 922 p... 10 »

Ces recueils sont complètement à jour et contiennent toutes les circulaires qui ont paru sur les pensions des anciens militaires titulaires d'une pension d'invalidité, des veuves, des orphelins et des ascendants.

MINISTÈRE DES PENSIONS. — **Instruction du 30 mai 1920** pour l'application de la loi du 31 mars 1919 sur les *Pensions militaires pour infirmités* (I<sup>re</sup> partie)..... 2 »

MINISTÈRE DES PENSIONS. — **Instruction du 30 juin 1920** pour l'application de la loi du 31 mars 1919 sur les *Pensions militaires pour infirmités* (II<sup>e</sup> partie)..... 1 »

Instruction du 1<sup>er</sup> décembre 1920 pour l'application de la loi du 24 juin 1919 sur les **Réparations à accorder aux Victimes civiles de la guerre** et du décret du 20 août 1920 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi. Volume in-8° de 116 pages..... 2 50

MINISTÈRE DES PENSIONS. — **Circulaires mensuelles du Ministère des Pensions.** Chaque circulaire depuis janvier 1920..... 1 50

Rédigées d'une manière claire, les circulaires mensuelles sont des guides précieux pour les associations de mutilés de Paris et surtout de la Province en documentant complètement leurs services de renseignements.

Capitaine C. FLUTET. — **Manuel pratique sur les Pensions militaires** des victimes de la grande guerre, d'après la loi du 31 mars 1919, le décret du 29 mai 1919, suivis de l'instruction du 7 juin 1919, du décret du 2 septembre 1919 pour l'application de la loi sur les pensions d'infirmités, de l'instruction du 18 juin 1919 pour l'attribution d'avances sur pension d'invalidité, avec formules et modèles, exemples et nombreux renseignements. Volume in-8° de 366 pages..... 9 »

Commandant VINCENT. — **Guerre de 1914-1919. Guide pratique sur les Pensions d'invalidité** (officiers et troupe) et la nouvelle organisation des centres spéciaux de réforme et commissions de réforme, avec solution des différents cas d'espèce intéressant tous les éprouvés de la guerre. Volume in-18 de 294 pages (13<sup>e</sup> édition)..... 7 50

Capitaine E. FAURY. — **Guide pratique à l'usage des victimes de la guerre.** Militaires, veuves, orphelins, ascendants. Edition revue et mise à jour au 1<sup>er</sup> juillet 1920. Volume in-8° ..... 6 »

Cette nouvelle édition du *Guide pratique* contient les dispositions les plus importantes concernant les victimes militaires ou civiles de la guerre.

Capitaine C. FLUTET. — **Soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques gratuits** assurés par l'Etat à tous les militaires et marins réformés par suite de blessure ou de maladie contractée ou aggravée en service (décret du 26 septembre 1919). Volume in-18 de 64 pages..... 1 50

Commandant C.-A. H. VINCENT. — **Guide pratique sur les pensions d'ancienneté et pensions proportionnelles** à l'usage des militaires de carrière (officiers et troupe) et de leurs veuves et orphelins. Volume in-8° de 74 pages..... 3 »

## Imprimerie et Librairie militaires CHARLES-LAVAUZELLE & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 3.500.000 FRANCS

PARIS, 124, Boulevard Saint-Germain (6<sup>e</sup>) — 62, Avenue Baudin, LIMOGES

Général Feld Marschall von HINDENBURG. — **Aus Meinem Leben (Ma vie)**, avec préface du général BUAT, traduit par le capitaine KOELTZ, breveté d'état-major. Volume grand in-8° de 386 pages, avec 3 cartes hors texte.... **30 »**  
Toute l'âme prussienne est dans ce livre, — appel pour l'avenir à la jeunesse allemande.

ERICH VON FALKENHAYN, général de l'infanterie, chef d'état-major des armées allemandes de 1914 à 1916. — **Le commandement suprême de l'armée allemande (1914-1916) et ses décisions essentielles**. Traduction et avertissement par le général A. NIESSEL. Volume grand in-8° de 236 pages, avec 12 cartes.... **24 »**  
Cet ouvrage du général von FALKENHAYN, chef du grand état-major allemand du 14 septembre 1914 au 28 août 1916, jette un jour nouveau, d'une éclatante lumière, sur la plupart des événements de la guerre.

Général A. DUBOIS. — **Deux ans de commandement sur le front de France (1914-1916)**. Deux volumes grand in-8° avec 30 cartes ou croquis.... **25 »**  
Récit circonstancié des hauts faits accomplis par le 9<sup>e</sup> corps d'armée et la VI<sup>e</sup> armée aux points critiques de la ligne de bataille et auxquels prirent part d'autres troupes, notamment la division marocaine.

**L'Angleterre au feu. — Dépêches de Sir Douglas Haig**, mises en français par le commandant breveté GEMEAU, préface de M. le Maréchal FOCH. Volume grand in-8° de 474 pages avec 23 croquis dans le texte, 10 grandes cartes dans une pochette spéciale annexée au volume.... **45 »**  
C'est le premier et seul volume complet publié sur la matière.  
*Dix cartes annexes*, avec les détails les plus complets sur le front anglais, réunies dans une élégante pochette, achèvent de faire de ce volume un document hors de pair sur la grande guerre.

LUCIEN CORNET, sénateur, membre de la Commission des affaires étrangères. — **1914-1915 : Histoire de la guerre :**

- TOME I<sup>er</sup> : *Des origines au 10 novembre 1914*. In-8° de 380 pages.... **7 50**  
TOME II : *Du 10 novembre 1914 au 31 mars 1915*. In-8° de 360 p... **7 50**  
TOME III : *1915. L'Italie, la Russie, les Dardanelles*. In-8° de 344 p... **9 »**  
TOME IV : *1915. Le front de France, les Balkans*. In-8° de 386 pages. **10 »**  
TOME V : *La situation intérieure chez les belligérants d'avril à novembre 1915*. In-8° de 436 pages ..... **10 »**  
TOME VI : (*En préparation*).

**1914-1915. Les opérations franco-britanniques dans les Flandres.**  
Volume de 133 pages, 9 croquis et 2 cartes.... **3 75**

Cet intéressant ouvrage aura du succès, car non seulement il apprend ce qui s'est passé dans les batailles de l'Yser et d'Ypres, mais il contient des leçons utiles par le rappel de principes qu'on n'aurait jamais dû oublier.

Commandant P.-Louis RIVIÈRE. — **Ce que nul n'a le droit d'ignorer de la guerre**. Volume in-8° de 60 pages. .... **3 50**

Dans cet opuscule réduit, l'auteur a réalisé le tour de force de faire tenir toute la matière des quatre années de la grande guerre; de donner, à côté de précisions d'ordre tactique ou stratégique sur les différents fronts de France, de Russie, d'Orient, d'Italie, aux colonies et au Maroc, sur terre et sur mer, des indications chronologiques sur les principaux événements tant militaires que politiques dans les pays belligérants.

Ernest GAY, président du Conseil général de la Seine. — **Paris héroïque. La grande guerre**. Avec le discours-préface prononcé par M. POINCARÉ, président de la République, le 19 octobre 1919, à la remise de la croix de guerre à la ville de Paris. Volume in-8° de 330 pages.... **7 50**